



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

-
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ OCCITANIE
Délégation départementale de Tarn-et-Garonne

AP N° AP82-DD-ARS-2024-~~xxx~~

ARRÊTÉ PREFECTORAL PORTANT

- **Déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection,**
- **Autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public,**
- **Cessibilité des terrains nécessaires à l'opération**

**Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne
Captage dans la Gimone sur la commune de Beaumont-de-Lomagne
Station de Beaumont-de-Lomagne**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L.1321-1 A à L.1321-10 et R.1321-1 A à R.1321-63 ;

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.110-1, L.112-1, L.121-1 et suivants et R.111-1 à R.121-1 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6, L.214-8 et L.215-13 ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ces articles L.153-54 et L.153-59, R.153-14 et R.153-15, L.151-43, L.153-60, L.161-1 et L.163-10 ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil et notamment son article 640 ;

Vu le code forestier et notamment les articles R.141-30 à R.141-38 ;

Vu l'arrêté interministériel modifié du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 janvier 2023 relatif aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

Vu l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionné aux articles R 1321-6 à R 1321-12 et R 1321-42 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Occitanie ;

Vu le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique relatif à la protection des prises d'eau dans la Gimone et le lac de Beaumont-de-Lomagne en date du 28 janvier 2021;

Vu la délibération du comité du syndicat mixte fermé des Eaux de la Lomagne en date du 22 octobre 2021 ;

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la protection des captages d'eau potable, à l'autorisation environnementale et portant la demande d'autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine dont l'enquête publique s'est déroulée du 11 octobre au 10 novembre 2023;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 8 décembre 2023;

Vu le rapport de la délégation départementale du Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie en date 11 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Tarn-et-Garonne qui s'est tenu en date **du XXXXX;**

Considérant que la prise d'eau superficielle dans la Gimone sur la commune de Beaumont-de-Lomagne est indispensable à l'alimentation en eau potable des abonnés du secteur ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation les installations de production et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine ;

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'une filière de traitement adaptée à la qualité de l'eau brute ;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la ressource en eau destinée à la production d'eau potable par la mise en place de périmètres de protection ;

Sur proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie;

ARRETE

Chapitre 1 – Prélèvement d'eau et protection de la ressource

Article 1 – Déclaration d'utilité publique

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice du Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne SMFEL (413 route d'Esparsac, 82500 Beaumont-de-Lomagne), ci-après dénommée le bénéficiaire :

- L'établissement de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour des ouvrages de captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau ;
- La cessibilité et l'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration du périmètre de protection immédiate de captage. Le Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne est autorisé à acquérir en pleine propriété soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation ces dits terrains dans un délai de 5 ans à compter de la signature du présent arrêté, ou à obtenir une convention de gestion lorsque ces terrains dépendent du domaine public de l'Etat ou d'une collectivité.

Article 2 – Caractéristiques, localisation et aménagement des captages

L'ensemble des ouvrages de captage est situé sur les parcelles cadastrées suivantes :

Nom de l'ouvrage	Code SISE-EAUX	Code BSS	Coordonnées (Lambert 93)	Parcelle cadastrale	Commune
Gimone à Beaumont-de-Lomagne (rive droite)	082000003	BSS002EGHD (09554x0002/HY)	X : 538241 m Y : 6310751 m Z : 101,41 m	Parcelle 26, section YS	Beaumont-de-Lomagne Lieu-dit « le Blanc »

Le captage dans la Gimone est constitué de 2 pompes et les eaux sont refoulées directement vers la station de traitement.

Article 3 – Périmètres de protection

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée, éloignée (zones sensibles) sont établis autour des installations de captage.

Ces périmètres s'étendent conformément aux indications des cartes et des états parcellaires pour les PPI et le PPR en annexe du présent arrêté.

Article 3.1 – Dispositions communes aux périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée

Toutes mesures doivent être prises pour que le Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne et la délégation départementale de Tarn-et-Garonne de l'Agence régionale de santé soient avisés sans retard de tout accident entraînant le déversement de substances solides, liquides ou solubles à l'intérieur des périmètres de protection, y compris sur les portions de voies de communication traversant ou jouxtant les périmètres de protection.

La création de nouveau captage destiné à l'alimentation en eau potable doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation au titre des codes de l'environnement et de la santé publique et d'une nouvelle déclaration d'utilité publique.

Les mesures en vigueur dans les plans d'action nitrates national et régional sont applicable sur l'ensemble des périmètres.

Article 3.2 – Périmètres de protection immédiate (PPI)

Les surfaces ainsi délimitées doivent appartenir en pleine propriété au syndicat d'adduction d'eau potable ou faire l'objet d'une convention de mise disposition si elles sont de propriété publique.

➤ Délimitation

Un périmètre de protection immédiate est établi sur la commune de Beaumont-de-Lomagne.

Ce périmètre de protection immédiate se divise en deux entités :

- PPI zone captage Gimone ;
- PPI zone station de production d'eau potable (ou zone station).

Le PPI zone captage Gimone correspond à la parcelle de référence cadastrale YS0026 en totalité.

Cette zone de captage abrite la prise d'eau en Gimone, les ouvrages de pompage et ses installations associées.

Le PPI zone station correspond aux parcelles de références cadastrales AH0416, AH0417, AH0448 et AH0450. Cette zone station abrite la station de production d'eau potable et toutes les installations associées.

➤ **Interdictions**

A l'intérieur des périmètres de protection immédiate sont interdits :

- toutes activités, installations, dépôts autres que ceux nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des équipements de pompage, de traitement et de surveillance exploités par le bénéficiaire ;
- le déversement de tous produits, toxiques ou dangereux et de déchets ;
- tout rejet pouvant impacter la qualité de l'eau de la Gimone;
- l'usage de tous produits susceptibles d'altérer la qualité de l'eau, notamment les désherbants et autres produits phytosanitaires.

➤ **Travaux et prescriptions**

Les terrains sont maintenus en parfait état de propreté. Les débris végétaux sont évacués. Les clôtures font l'objet d'un entretien régulier (sans intervention chimique).

Les accès au site et aux bâtiments sont systématiquement verrouillés. Les ouvertures des bâtiments sont protégées des intrusions.

Au niveau des installations de prélèvement

La parcelle YS0026 sera close avec une clôture grillagée à maille inférieure ou égale à 10 cm, d'une hauteur minimale de 1,8 mètres, accrochée à des poteaux imputrescibles, avec un portail d'accès fermé à clé. Elle sera conçue pour résister aux crues de la Gimone.

A cause de la présence contigüe au PPI d'une aire de lavage et de distribution de carburant, cette clôture doit être renforcée, sur la partie limitrophe à la parcelle YS0027, par un muret étanche et un dispositif de collecte des eaux de ruissellement. Ces eaux doivent être évacuées au réseau d'assainissement collectif.

Un dispositif de barrière empêchera l'intrusion des promeneurs au niveau du talus descendant à la Gimone.

Au niveau de l'unité de traitement

Les parcelles AH0416, AH0417, AH0448 et AH0450 sont closes par une clôture grillagée à maille inférieure ou égale à 10 cm, d'une hauteur minimale de 1,8 mètres, accrochée à des poteaux imputrescibles, avec un portail d'accès fermé à clé.

Les eaux traitées doivent rester hors d'atteinte des apports extérieurs potentiellement polluants tels que jets d'objets ou pollutions apportées par les phénomènes atmosphériques, ceci par une couverture adéquate.

Un système de surveillance doit alerter et identifier l'entrée de véhicules ou de personnes dans l'emprise de l'usine de traitement.

Conduites d'exhaure

Entre le prélèvement et l'usine de traitement les conduites doivent passer dans des terrains appartenant au syndicat. Dans le cas contraire des servitudes de passage comprenant éventuellement les contraintes relatives à leur entretien ou leur réfection doivent être établies.

Article 3.3 – Périmètre de protection rapprochée (PPR)

➤ **Délimitation**

Le périmètre de protection rapprochée est établi sur les communes de :

- Beaumont-de-Lomagne (en partie) ;
- d'Auterive (en partie).

Le PPR est tracé sur la carte en annexe. Il comprend le lité majeur de la Gimone ainsi que les zones artisanales de la rive gauche qui forment l'amont le plus proche au-dessus du captage. Il s'étend sur le territoire partiel des dites communes.

Conformément aux articles R1321-13-3 et L 1321-2 du code de la santé publique et L 211-1 et L 213-3 du code de l'urbanisme, les communes concernées pourront instituer un droit de préemption des parcelles situées dans l'emprise du périmètre de protection rapprochée.

➤ **Interdictions**

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée sont interdits :

- L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières ;
- L'ouverture d'excavations autres que celles nécessaires à l'exploitation du point d'eau ;
- Le tracé de nouvelles routes ou pistes sauf prolongement des voies existantes sur les zones à urbaniser, définies dans le document de planification en vigueur, et ce, dans le respect des prescriptions afférentes sur ces portions du PPR ;
- L'installation de dépôt d'ordures ménagères, de détritux, de produits radioactifs et de tout produit ou matière susceptible d'altérer la qualité de l'eau ;
- L'installation d'ouvrages de transport, de canalisations ou de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques ou d'eaux usées présentant un risque de pollution des eaux superficielles, sauf assainissement collectif et aménagements à vocation de défense incendie et de gestion des eaux pluviales sur les zones à urbaniser ;
- L'épandage ou l'infiltration d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle;
- Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail (ensilage) à moins de 35 mètres d'un cours d'eau ;
- Le stockage du fumier et la constitution de fumières, le stockage d'engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures et des herbages à moins de 35 mètres d'un cours d'eau ;
- L'épandage de produits phytopharmaceutiques dans les zones de non traitement définies pour le produit commercial concerné ;
- L'épandage d'engrais organique liquide (lisier, boues). L'épandage des produits azotés est réalisé conformément aux prescriptions du programme d'action nitrate (national et régional) ;
- L'établissement de tout nouveau drain agricole ;
- Le pacage intensif des animaux, soit, le pacage supérieur au taux de chargement de 1 UGB/hectare) ;
- L'implantation d'abreuvoirs destinés au bétail à moins de 35 m des cours d'eau ;
- Le camping sauvage, le stationnement de caravanes ou mobil-homes, le séjour dans des habitations ou constructions éventuellement existantes sans système d'assainissement règlementaire.
- La circulation des véhicules ou engins motorisés hors des routes et sur les pistes, excepté celle pour un usage professionnel justifié.
- Toute forme de navigation motorisée et de baignade, à l'exclusion des usages nécessités par l'entretien des berges ;
- Toute coupe à blanc et tout dessouchage de la ripisylve, hors opération d'intérêt général ;
- L'usage de produits de traitement pour l'entretien des bordures des routes et des chemins ;
- L'établissement de nouveaux bâtiments à usage d'habitation, commercial, industriel ou agricole excepté :
 - l'extension ou aménagement des bâtiments existants dans le cadre réglementaire, et à condition de ne générer aucun rejet à risque en direction de la Gimone en amont du point de prélèvement y compris par l'intermédiaire des fossés
 - la construction dans une zone urbanisable ou à urbaniser selon prescriptions ci-après,
- La modification de destination des sols à usage agricole en sols à usage constructibles hors des limites structurelles et naturelles de la zone urbaine et donc, en dehors des zones actuellement urbanisées.

➤ **Travaux et prescriptions**

➤ **Réglementation générale :**

La conformité aux textes et la présence de bassins déshuileur et bacs de rétention est exigée pour toute activité liée aux interventions sur les engins motorisés (garages, aérodrome...) dans l'emprise du PPR.

Les assainissements non-collectifs existants doivent être conformes à la réglementation.

Sur les parcelles classées en zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole, les agriculteurs sont tenus de mettre en œuvre les mesures prévues dans le programme d'actions national "nitrates" et dans le programme d'actions régional Occitanie. Les épandages de fertilisants azotés devront notamment s'effectuer dans le respect des dates et des quantités autorisées.

Les épandages de produits phytosanitaires ne devront pas excéder les doses supérieures à celles fixées lors de l'homologation de ces produits et mentionnées dans leurs conditions d'emploi et doivent être pratiqués de manière raisonnée.

Les cultures sont pratiquées de manière la plus raisonnée qui soit et autant que possible doivent tendre vers le cahier des charges de l'agriculture biologique, avec une limitation des intrants (nitrates, phytosanitaires, toutes substances chimiques).

➤ **Constructions :**



Pour rappel, sont proscrits :

- l'établissement de nouveaux bâtiments à usage d'habitation, commercial, industriel ou agricole hors extension ou aménagement des bâtiments existants dans le cadre réglementaire, et à condition de ne générer aucun rejet à risque en direction de la Gimone en amont du point de prélèvement,, y compris par l'intermédiaire de fossés ;
- la modification de destination des sols à usage agricole en sols à usage constructible hors des limites structurelles et naturelles de la zone urbaine et donc, en dehors des zones actuellement urbanisées.

Demeurent constructibles (habitations, commerces), **sous réserve du raccordement** au système d'assainissement collectif et/ou de la mise en place de système de collecte/rétention adaptée pour les eaux pluviales dans le cas d'activité potentiellement polluante :

- les parcelles suivantes ZH 0022, ZH 0023, ZH 0024 (division en 2024 en parcelles ZH 0070 et ZH 0071), ZH 0065, ZH 0045, ZI 0036, ZI 0037, ZI0038 de la commune de Beaumont de Lomagne,
- les parcelles constructibles dans le PPR sur la commune d'Auterive.

Le raccordement des habitations individuelles et collectives au réseau d'assainissement collectif doit être privilégié, à défaut, la conformité des systèmes d'assainissement autonomes existants doit être vérifiée par l'autorité compétente.

Ces prescriptions doivent être intégrées en tant que servitudes aux documents d'urbanisme dans un délai d'un an à compter de la notification du présent arrêté.

➤ **Pratique agricole, produits phytosanitaires et désherbants, drainage**

Pour rappel, conformément au chapitre précédent, est interdit :

- L'usage de produits de traitement pour l'entretien des bordures des routes et des chemins ;
- Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail (ensilage) à moins de 35 mètres d'un cours d'eau ;
- Le stockage du fumier et la constitution de fumières, le stockage d'engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures et des herbages à moins de 35 mètres d'un cours d'eau ;
- L'épandage d'engrais organique liquide (lisier, boues). L'épandage des produits azotés est réalisé conformément aux prescriptions du programme d'action nitrate (national et régional) ;
- L'épandage de produits phytopharmaceutiques dans les zones de non traitement définies pour le produit commercial concerné
- L'établissement de tout nouveau drain agricole ;

- Le pacage intensif des animaux, soit, le pacage supérieur au taux de chargement de 1 UGB/hectare) ;
- L'implantation d'abreuvoirs destinés au bétail à moins de 35 m d'un cours d'eau ;
- Toute coupe à blanc et tout dessouchage de la ripisylve, hors opération d'intérêt général ;

Dans ce périmètre PPR "les bonnes pratiques agricoles » seront mises en œuvre.

Les parcelles en bordure de la Gimone sont exploitées de préférence en prairies naturelles, en "jachère entretenue" ou en parcelles boisées.

L'agriculture « biologique » doit être encouragée.

Les bandes végétalisées en bordure de cours d'eau et des fossés définies dans la carte en annexe 2 doivent être créées, maintenues et autant que possible développées.

Elles devront à minima respecter les prescriptions figurant en annexe.

➤ **Gestion des cours d'eau sur le PPR**

Afin de prévenir tout transfert de polluants et matières en suspension dans les eaux de la rivière, les rives seront pourvues d'une ripisylve adaptée et en bonne santé, restaurée ou implantée et autant que possible sous la supervision du syndicat compétent et pourvu d'une DIG (SYGRAL). Afin de pouvoir prévenir et traiter l'érosion lente ou éventuellement brutale des berges au droit et en amont du point de prélèvement ainsi que le point lui-même, une servitude, un contrat ou une convention doit être établi entre les propriétaires des parcelles concernées énumérées ci-dessous, et le Syndicat. Cette contrainte doit être appliquée au minimum, à Beaumont aux parcelles YS0025 et YS0024.

La ripisylve en bordure des cours d'eau doit être conservée et exploitée en interdisant toute coupe à blanc et tout dessouchage, et gérée selon les bonnes pratiques prodiguées par la structure compétente en matière de GEMAPI. Le débusquage et le débarbage doit s'effectuer avec suffisamment de précautions pour ne pas arracher le sol forestier protecteur.

L'entretien régulier – s'entendant par le maintien d'une ripisylve de qualité, sa restauration si nécessaire - et l'enlèvement éventuel d'embâcles trop perturbateurs - des cours d'eau affluents présents dans le PPR doit être effectué, après avis et éventuellement sous la supervision du syndicat de rivière compétent. Les déchets flottants et résiduels doivent être évacués dans les filières appropriées.

➤ **Navigation sur la Gimone**

Toute forme de navigation motorisée et de baignade est proscrite, à l'exclusion des usages nécessités par l'entretien des berges.

➤ **Aménagement routier:**

Les fossés bordant cette voie de communication doivent être régulièrement entretenus.

La D928 (contournement de Beaumont) doit être sécurisée vis-à-vis du risque de ruissellement d'une pollution accidentelle. Entre le carrefour de la D3 et l'embranchement de l'ancienne route (face aux établissements « les Produits du Soleil », parcelle 0037, Cf. figure 6) les eaux de ruissellement de la chaussée doivent être collectées dans des fossés régulièrement entretenus et envoyés dans un ou plusieurs bassins tampon permettant la rétention durant deux heures au minimum lors d'un accident.

➤ **Dispositif d'alerte**

Dans ce périmètre les services d'incendie et de secours, les services de police et de gendarmerie, les services de l'état, départementaux, communaux, les exploitants agricoles, la fédération de pêche et les associations de pêcheurs, la fédération de chasse et les associations de chasseurs doivent être informés de l'existence du périmètre par le syndicat des eaux.

Ils doivent être sensibilisés par le syndicat au statut particulier du PPR et avoir connaissance des coordonnées des personnes ou organismes à prévenir en cas d'observation de pollution avérée ou potentielle dans le périmètre.

Article 3.4 – Périmètre de protection éloignée- zones sensibles (PPE)

➤ Délimitation et réglementation

Le PPE est constitué de deux zones sensibles dont la délimitation est définie en annexe.

A l'intérieur de ce périmètre de protection éloignée, chaque administration veille à la stricte application de la réglementation générale dans chacun des domaines qui la concerne.

Les propriétaires et exploitants doivent y pratiquer leurs activités en connaissance de cause. Les bâtiments d'habitation et d'élevage existants doivent être munis des systèmes d'assainissement réglementaires.

Zone sensible n°1

Cette zone correspond au temps de transfert de l'eau de plus de deux heures en tout point du bassin versant. Elle s'étend sur les territoires partiels des communes de Beaumont-de Lomagne, Marignac, Cumont, Lamothe Cumont, Gimat, Esparsac, Auterive et Faudoas, sur une longueur de la Gimone de 6 km entre le point de prélèvement et Gimat et sur une surface de 25 km² environ.

Dans ce périmètre les services d'incendie et de secours, les services de police et de gendarmerie, les services de l'état, départementaux, communaux, les propriétaires et exploitants agricoles, la fédération de pêche et les associations de pêcheurs, la fédération de chasse et les associations de chasseurs doivent être informés par le syndicat de l'existence du périmètre, de l'arrivée possible d'un polluant présent dans la Gimone ou dans les fossés, au point de prélèvement, et avoir connaissance des coordonnées des personnes ou organismes à prévenir en cas d'observation de pollution avérée ou potentielle dans le périmètre.

Zone sensible n°2

La zone sensible n°2 s'étend sur une longueur 30km et sur une surface 360km² environ. Cette zone sensible affecte les départements du Tarn-et-Garonne, du Gers et de la Haute-Garonne.

nom commune	Département.	nom commune	Département.
SARRANT	GERS	BRIGNEMONT	HAUTE-GARONNE
ARDIZAS	GERS	CADOURS	HAUTE-GARONNE
PESSOULENS	GERS	LAREOLE	HAUTE-GARONNE
LABRIHE	GERS	CABANAC-SEGUENVILLE	HAUTE-GARONNE
SOLOMIAC	GERS	COX	HAUTE-GARONNE
SAINT-CRICQ	GERS	CUMONT	TARN-ET-GARONNE
SAINTE-ANNE	GERS	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	TARN-ET-GARONNE
GAUDONVILLE	GERS	GARIES	TARN-ET-GARONNE
SIRAC	GERS	LAMOTHE-CUMONT	TARN-ET-GARONNE
CASTERON	GERS	GOAS	TARN-ET-GARONNE
COLOGNE	GERS	ESCAZEAUX	TARN-ET-GARONNE
SAINT-GEORGES	GERS	MAUBEC	TARN-ET-GARONNE
THOUX	GERS	FAUDOAS	TARN-ET-GARONNE
ESTRAMIAC	GERS	GLATENS	TARN-ET-GARONNE
SAINT-ORENS	GERS	LE CAUSE	TARN-ET-GARONNE
TOURNECOUPE	GERS	GIMAT	TARN-ET-GARONNE
AVENSAC	GERS	MARIGNAC	TARN-ET-GARONNE
ENCAUSSE	GERS	AUTERIVE	TARN-ET-GARONNE
MAUVEZIN	GERS	ESPARSAC	TARN-ET-GARONNE
HOMPS	GERS		

Dans ce périmètre les services d'incendie et de secours, les services de police et de gendarmerie, les services de l'état, départementaux, communaux, les fédérations de pêche, les fédérations de chasse, les gérants du "système Neste" (CACG) doivent être informés par le syndicat de l'existence de la sensibilité de la zone et

avoir connaissance des coordonnées des personnes ou organismes à prévenir en cas d'observation de pollution avérée ou potentielle dans le périmètre ou risquant de l'atteindre.

Chapitre 2 – Autorisation de traitement et de distribution de l'eau

Article 4 – Autorisation de production d'eau destinée à la consommation humaine

Le Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne est autorisé à produire et à distribuer par un réseau public de l'eau destinée à la consommation humaine à partir du captage prise d'eau dans la Gimone lieu-dit « le blanc » à Beaumont de Lomagne dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Article 5 – Localisation des installations de traitement

L'ensemble des ouvrages de traitement est situé sur les parcelles cadastrées suivantes :

Nom de l'ouvrage	Parcelles cadastrales	Commune
Station de traitement	AH0416, AH0417, AH0448 et AH0450	Beaumont de Lomagne

Article 6 – Caractéristiques du traitement de l'eau

Article 6.1 – Filière de traitement

La station est dimensionnée pour traiter des eaux brutes au débit maximal de 300 m³/h.

Les eaux brutes suivent les étapes de traitement suivantes :

- arrivée eau brute, régulation pH par injection d'acide, injection coagulant
- pré-ozonation
- coagulation, floculation et flottation
- inter-ozonation
- réacteur charbon actif « Carboflux » avec injection de polymère et de charbon actif en poudre
- flottation
- filtration sur sable (3 filtres à sable)
- remise à l'équilibre calco-carbonique
- désinfection à l'aide de produits chlorés
- refoulement vers la distribution

Tous les produits et matériaux au contact de l'eau doivent bénéficier d'un justificatif de conformité sanitaire à jour.

Les équipements doivent être maintenus en bon état de fonctionnement jusqu'à leur mise hors service.

Toute modification des installations ou des produits utilisés devra être déclarée auprès de la préfecture et fera l'objet d'une demande d'autorisation, conformément à l'article R.1321-11 du code de la santé publique.

Article 6.2 – Travaux d'amélioration de la filière de traitement

L'eau produite et distribuée présente, à certaines périodes, des teneurs en pesticides ou métabolites de pesticides non conformes aux limites de qualités fixées par la réglementation. Pour faire face à ce problème, un traitement adapté à la qualité de l'eau doit être mis en œuvre pour distribuer une eau de qualité conforme aux normes en vigueur en permanence.

Les améliorations de traitement prévues correspondent au remplacement de l'étage initial de flottation par un décanteur lamellaire.

La filière de traitement modifiée devra comprendre les étapes suivantes :

- arrivée eau brute, régulation pH par injection d'acide, injection coagulant
- pré-ozonation
- coagulation, floculation et flottation
- inter-ozonation
- réacteur charbon actif « Carboflux » avec injection de polymère et de charbon actif en poudre
- décantation lamellaire,
- filtration sur filtre à sable
- remise à l'équilibre calco-carbonique
- désinfection au chlore
- refoulement vers la distribution

Tous les produits et matériaux au contact de l'eau doivent bénéficier d'un justificatif de conformité sanitaire à jour.

Les équipements doivent être maintenus en bon état de fonctionnement jusqu'à leur mise hors service.

Toute modification des installations ou des produits utilisés devra être déclarée auprès de la préfecture et fera l'objet d'une demande d'autorisation, conformément à l'article R.1321-11 du code de la santé publique.

Article 7 – Rejet des eaux de lavage et autres sous-produits

Article 7-1 : Vidange et lavage des réservoirs

Les eaux de lavage des bâches doivent être rejetées dans le réseau pluvial ou dans le milieu naturel via un exutoire adapté et muni d'une grille pare-insectes ou équipé d'un clapet anti-retour, dans le respect du droit des tiers et sans incidence sur la qualité de la ressource.

Article 7-2 : Rejet des effluents liquides et des boues issus de la filière de traitement

Les rejets des effluents liquides et l'évacuation des boues éventuellement produites par l'unité de traitement doivent répondre aux prescriptions du code de l'Environnement.

Article 8 – Modification du traitement de l'eau

Toute modification des installations ou des produits utilisés devra être déclarée auprès de la délégation départementale de Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et fera l'objet d'une demande d'autorisation, conformément au Code de la Santé Publique.

Toute modification des modalités de distribution pourra entraîner une adaptation du traitement.

Article 9 – Autorisation de distribution d'eau destinée à la consommation humaine

Le syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne est autorisé à distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine à partir de la station de traitement de Beaumont de Lomagne dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Article 10 – Les installations de stockage

Les terrains portant les installations de stockage d'eau potable doivent être et demeurer la propriété de du syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne ou à obtenir une convention de gestion lorsque ces terrains dépendent du domaine public de l'Etat ou d'une collectivité.

Article 11 – Modalités de la distribution

Le syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne alimente les zones desservies par la station de traitement de Beaumont de Lomagne dans le respect des modalités suivantes :

- Toute modification de l'organisation de la distribution devra être déclarée auprès de la délégation départementale de Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, conformément au Code de la Santé Publique ;
- Le réseau de distribution et les réservoirs doivent être conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur ;
- Les eaux distribuées doivent répondre aux exigences de qualité fixées par le code de la santé publique et ses textes d'application ;
- Les matériaux entrant en contact avec l'eau ne doivent pas être susceptibles d'en altérer la qualité. Dans les installations nouvelles ou parties d'installations faisant l'objet d'une rénovation, les matériaux doivent bénéficier d'un justificatif de conformité sanitaire ;
- Les branchements en plomb pouvant exister sur le réseau de distribution de l'eau doivent être recensés et supprimés si nécessaire dans les plus brefs délais afin de respecter les normes concernant le plomb applicables depuis le 25 décembre 2013.

Article 12 – Protection du réseau public de distribution d'eau potable

Le syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne veille à la mise en œuvre des mesures nécessaires permettant d'empêcher les retours d'eau sur son réseau de distribution d'eau potable.

Article 13 – Sécurité et surveillance de la qualité de l'eau

Le syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

Le syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne est tenu de s'assurer que l'eau, avant distribution, est propre à la consommation humaine et répond aux exigences prévues par le Code de la santé publique et les textes réglementaires en vigueur.

Le syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne élabore et adopte un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) avant le 12 juillet 2027 pour la zone de captage et avant le 12 janvier 2029 pour la production et à la distribution conformément à la réglementation en vigueur.

Le syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne est tenu de se soumettre aux programmes de vérification de la qualité de l'eau et au contrôle des installations dans les conditions fixées par les réglementations en vigueur.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des exigences de qualité, le syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne est tenu de prévenir la délégation départementale de Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie dès qu'il en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires peuvent être prescrites aux frais de l'exploitant.

Tout dépassement des normes de qualité doit faire l'objet d'une enquête pour en rechercher l'origine. En cas de persistance de ces dépassements, les autorisations peuvent être retirées.

Le bénéficiaire adresse chaque année à la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie en charge de l'application du Code la santé publique, un bilan de fonctionnement du système de production et de distribution (surveillance et travaux) et indique les éventuelles modifications du plan de surveillance pour l'année suivante et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Afin d'assurer la sécurité de la qualité de l'eau brute, il est préconisé d'engager une réflexion avec les collectivités situées en amont et prélevant dans la Gimone pour les usages d'eau destinée à la consommation

humaine afin de mutualiser les moyens et les outils de surveillance (analyseurs en continu en têtes de stations, station d'alerte...).

Article 14 – Sécurisation sanitaire des installations participant à la production et la distribution

L'accès aux installations est interdit aux personnes étrangères au service, sauf convention spécifique établie entre le bénéficiaire et les intervenants extérieurs. Un panneau doit être apposé au niveau de chaque portail et porte d'accès aux installations.

Le volume des stockages garantit en tout point du réseau une autonomie d'alimentation en eau de 24h durant le jour moyen de la semaine de pointe de consommation sans excéder 5 jours en période de basse consommation.

Les accès à tous les organes de la production et de la distribution d'eau doivent être sécurisés contre les intrusions ou les dégradations de toutes natures pouvant engendrer un risque sanitaire.

Tous les réservoirs et ouvrages participant à la distribution doivent être munis de ventilations protégées de grilles pare-insectes et doivent être fermés à clés.

Article 15 – Dispositions permettant les prélèvements et le contrôle des installations

Article 15-1 – Prise d'échantillon

Un robinet de prise d'échantillon d'eau brute est installé au niveau de chaque captage (ou à la station de traitement).

Un robinet de prise d'échantillon de l'eau traitée est installé en sortie de chaque station de traitement, en départ de distribution.

Ces robinets sont aménagés de façon à permettre :

- le remplissage des flacons : hauteur libre d'au moins 40 cm entre le robinet et le réceptacle permettant l'évacuation des eaux d'écoulement à l'extérieur du bâti,
- le flambage du robinet,
- l'identification de la nature et de la provenance de l'eau qui s'écoule (panonceau ou plaque gravée).

Article 15-2 – Dispositifs de surveillance des installations

Un système de télésurveillance du captage, du traitement et des organes de distribution est mis en place. Ce système comporte notamment une alarme sur les paramètres suivants : manque d'eau, défaut de désinfection, intrusion, turbidité et nitrates.

Tous les équipements électromagnétiques et les appareils de mesure sont raccordés au dispositif de télésurveillance et de télégestion afin que tout problème puisse immédiatement être signalé et des actions correctrices engagées dans les meilleurs délais.

Article 15-3 – Contrôle des installations

Les agents chargés de l'application du Code de la santé publique et du Code de l'environnement ont constamment libre accès à toutes les installations. L'exploitant responsable des installations est tenu de laisser à leur disposition le fichier sanitaire.

Article 16 – Information sur la qualité de l'eau distribuée

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir l'Agence Régionale de Santé Occitanie sous la forme de bilans sanitaires pour une période déterminée sont portés à la connaissance du public selon les dispositions de la réglementation en vigueur par le Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne.

Article 17 – Mesures de sécurité et protection contre les actes de malveillance

- Sécurité de l'alimentation et plan de secours :

Le bénéficiaire prévoit les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise.

Les ressources en eau, susceptibles d'être utilisées en secours, doivent disposer des autorisations réglementaires.

- Protection contre les actes de malveillance :

Le bénéficiaire identifie les points d'accès à l'eau et évalue leur vulnérabilité. Il les protège par tous les moyens appropriés, en privilégiant les protections physiques. Il adapte la surveillance des installations en fonction de leur vulnérabilité.

Chapitre 3 : Dispositions Diverses

Article 18 – Propriété foncière

Les installations structurantes participant à la production et à la distribution de l'eau sont implantées sur des terrains appartenant au bénéficiaire ou à défaut font l'objet d'un transfert de gestion ou d'une mise à disposition par la commune propriétaire conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux propriétés des personnes publiques.

Les canalisations principales sont situées sur des emprises publiques ou à défaut sur des terrains faisant l'objet de servitudes instaurées telles que précisées à l'article suivant.

L'accès aux installations est garanti :

- soit par des voiries publiques,
- soit par mise à disposition du bénéficiaire, de terrains appartenant à une autre collectivité,
- soit par acquisition en pleine propriété de terrains privés,
- soit par instauration de servitudes telles que mentionnées à l'article suivant, garantissant l'accès, sur des terrains privés.

Article 19 – Servitude de passage

Toute servitude de passage (accès aux ouvrages, canalisations,) faisant l'objet d'un accord à l'amiable est formalisée par un acte notarié et une inscription aux hypothèques. A défaut d'un accord à l'amiable, l'instauration de la servitude est réglée dans un délai maximum de 5 ans par arrêté préfectoral après enquête publique diligentée en application des dispositions du Code rural dans un délai maximum de 5 ans.

Article 20 – Indemnisation et droit des tiers

Les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires ou aux occupants des terrains concernés par les servitudes instaurées par le présent arrêté, sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Les indemnités dues sont à la charge du bénéficiaire.

Article 21 – Respect de l'application du présent arrêté

Le bénéficiaire du présent acte de déclaration d'utilité publique et d'autorisation veille au respect de l'application de cet arrêté y compris des servitudes dans les périmètres de protection.

Tout projet de création ou modification des systèmes de production et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine du Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne devra être déclaré à l'Agence Régionale de Santé, accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

Article 22 – Délai et durée de validité

Les interdictions sont applicables dès la notification du présent arrêté.

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existant, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de 2 ans à la date de publication de cet arrêté, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Dans le cas de l'engagement de travaux pour la nouvelle ressource projetée par le Syndicat Mixte Fermée de la Lomagne, le délai de mise en œuvre des prescriptions relatives au PPR de cet arrêté pourra être repoussé de 3 ans.

Passés ces délais, une inspection sera réalisée par le représentant de la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que la prise d'eau dans la Gimone située au lieu-dit « Le Blanc » à Beaumont de Lomagne (parcelle YS0026) participe à l'approvisionnement de la collectivité dans les conditions fixées par celui-ci, et en l'absence de demande contraire du président du Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne.

Article 23 – Notifications et publicité de l'arrêté

Le présent arrêté, par les soins du Préfet du Département :

- est publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département,
- est transmis au bénéficiaire en vue de la mise en œuvre de ses dispositions,
- est adressé aux maires des communes concernées,
- est adressé aux services intéressés.

Une mention de son affichage en mairie est insérée dans deux journaux locaux au frais du bénéficiaire.

Le bénéficiaire de la présente autorisation adresse sans délai par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou par acte extrajudiciaire à chaque propriétaire intéressé (voir extrait parcellaire joint en annexe) un extrait du présent arrêté afin de l'informer des servitudes qui grèvent son terrain. Lorsque l'identité ou l'adresse d'un propriétaire est inconnue, la notification est faite au maire de la commune sur le territoire duquel est située la propriété soumise à servitudes, qui en assure l'affichage et le cas échéant, le communique à l'occupant des lieux.

La notification par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou l'acte extrajudiciaire doit indiquer les motifs justifiant les prescriptions et les parcelles concernées et doit préciser que la décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois.

Le présent arrêté est transmis au Syndicat Mixte des Eaux de la Lomagne concernée par les différents périmètres de protection en vue :

- de son insertion dans les documents d'urbanisme dans les conditions définies par le Code de l'urbanisme,
- de son affichage en mairie pour une durée minimale de 2 mois; le maire dressera procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité,
- de sa conservation en mairie qui délivre à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui sont attachées à ces périmètres de protection.

Article 24 – Sanctions applicables en cas de non-respect de la protection des ouvrages

En application de l'article L.1324-3 du Code de la Santé Publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Le fait d'exercer les activités sans les autorisations prévues au I. de l'article L.1321-7 du Code de la Santé Publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

En application de l'article L.1324-4 du Code de la Santé Publique, le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Le fait d'abandonner, par négligence ou incurie, des cadavres d'animaux, des débris de boucherie, fumier, matières fécales et, en général, des résidus d'animaux putrescibles dans les failles, gouffres, bétouilles ou

excavations de toute nature, autres que les fosses nécessaires au fonctionnement d'établissements classés est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende, en application de l'article L.1324-4 du Code de la Santé Publique.

En application de l'article R.1324-4 du Code de la Santé Publique, le fait de modifier les conditions d'exploitation, de traitement et d'utilisation, autorisées par arrêté, sans obtenir la révision préalable de cette autorisation est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe.

Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables, conformément à l'article 121-2 du Code Pénal, des infractions visées au présent article. Elles encourent la peine d'amende précisée à l'article 131-41 du Code Pénal.

Article 25 – Droit de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de de Tarn-et-Garonne.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé- EA 4, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse dans un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV- BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex 7) dans un délai de deux mois à compter de :

- son affichage en mairie, par toute personne ayant intérêt à agir,
- sa notification, par les propriétaires concernés par les servitudes.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Tout recours administratif ou contentieux doit être notifié à l'auteur et au bénéficiaire de la décision, à peine, selon le cas, de non prorogation du délai de recours contentieux ou d'irrecevabilité. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter de la date d'envoi du recours administratif ou du dépôt du recours contentieux.

Article 26 – Mesures exécutoires

Le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne, le président du Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne le bénéficiaire, les maires des communes de Beaumont de Lomagne et d'Auterive, le directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie, le directeur départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, la directrice départementale des territoires, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le commandant du groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne et le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montauban, le

Le préfet,

Liste des annexes :

- **Annexe 1 : cartographie des PPI, PPR et PPE**
- **Annexe 2 : caractérisation des émissaires dans le périmètre de protection rapprochée : prescriptions relatives aux plantations de haies et de ripisylve**
- **Annexe 3 : parcellaire des PPI et PPR**

ANNEXES

ANNEXE 1 : Cartographie des périmètres de protection immédiate (PPI) et des périmètres de protection rapprochée (PPR) de la prise d'eau dans le Tarn

Délimitation du PPI

- PPI zone captage Gimone YS0026
- PPI zone station de production d'eau potable (ou zone station) AH0416, AH0417, AH0448 et AH0450.

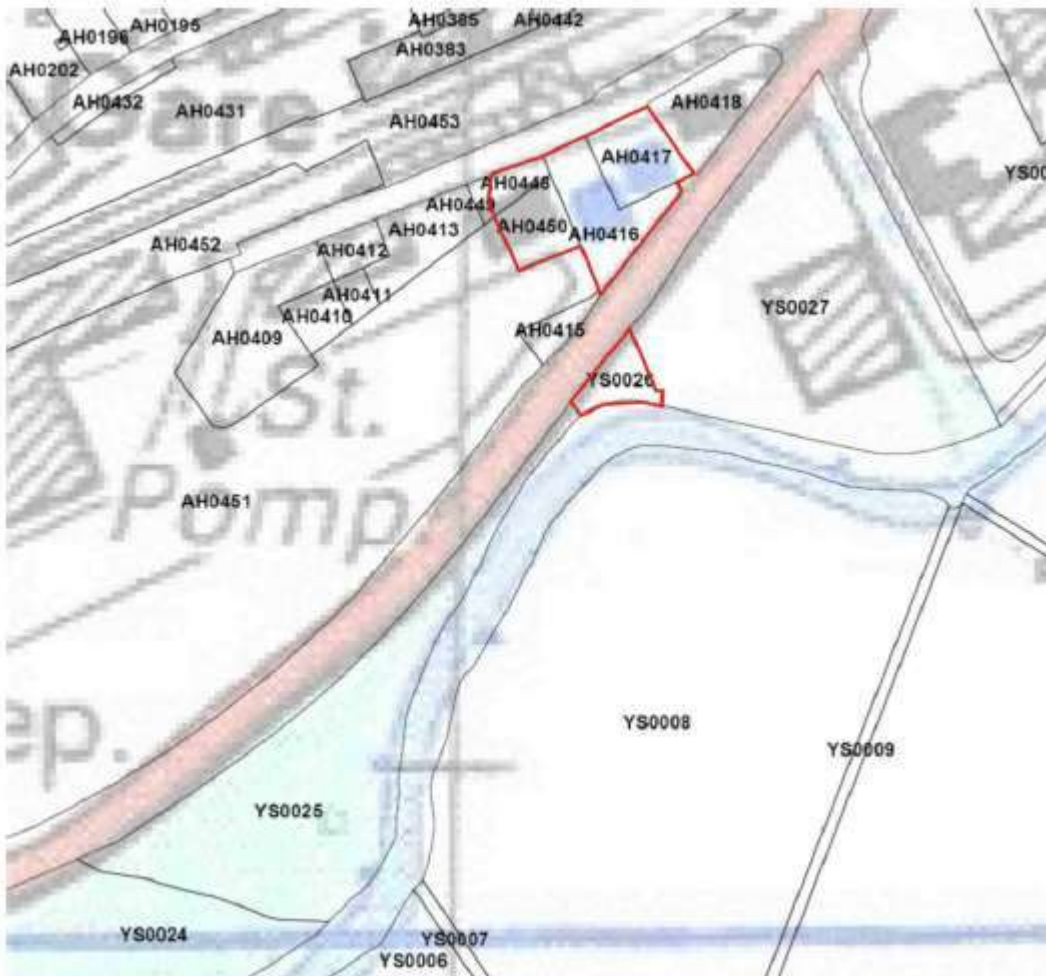
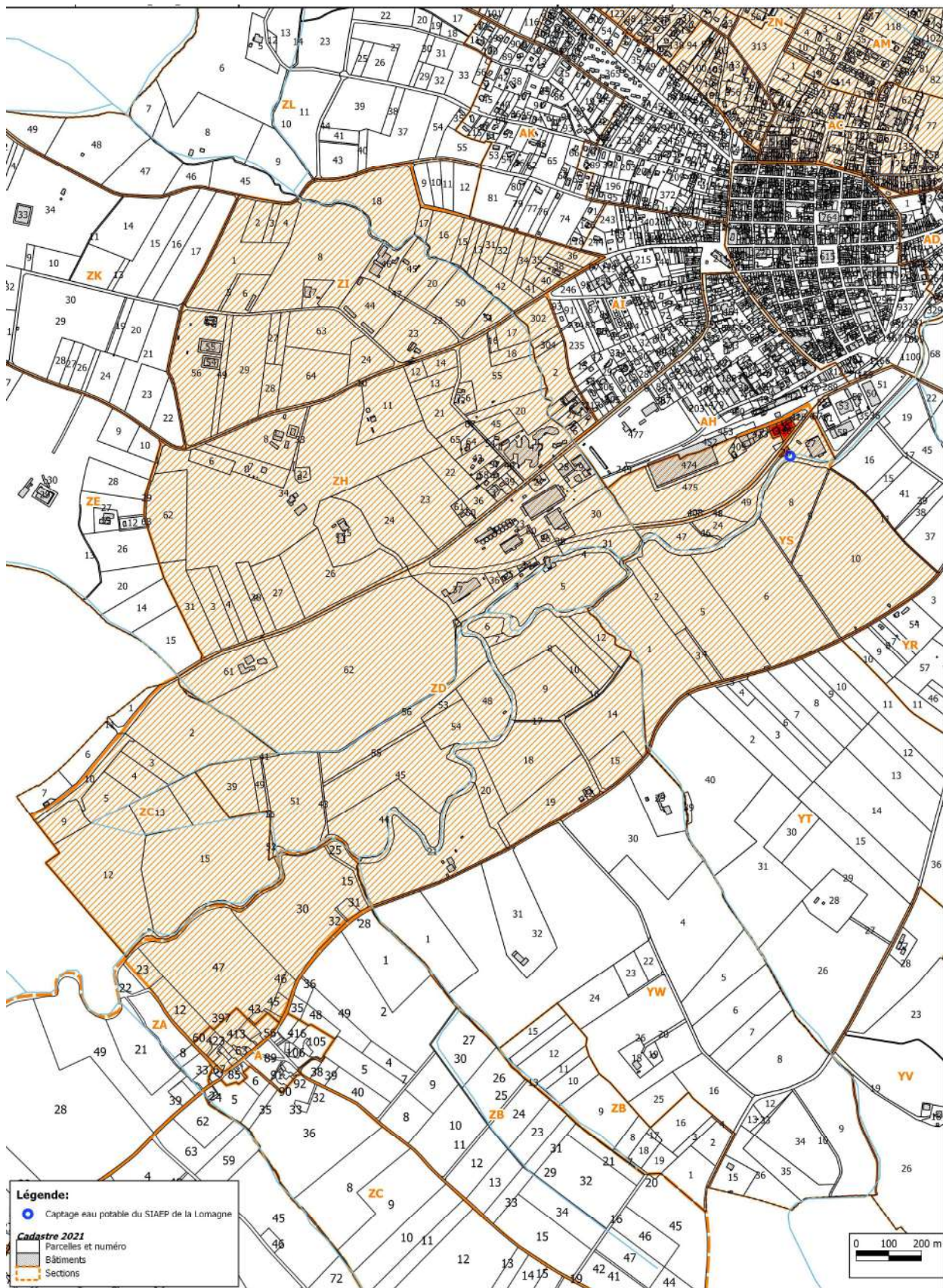


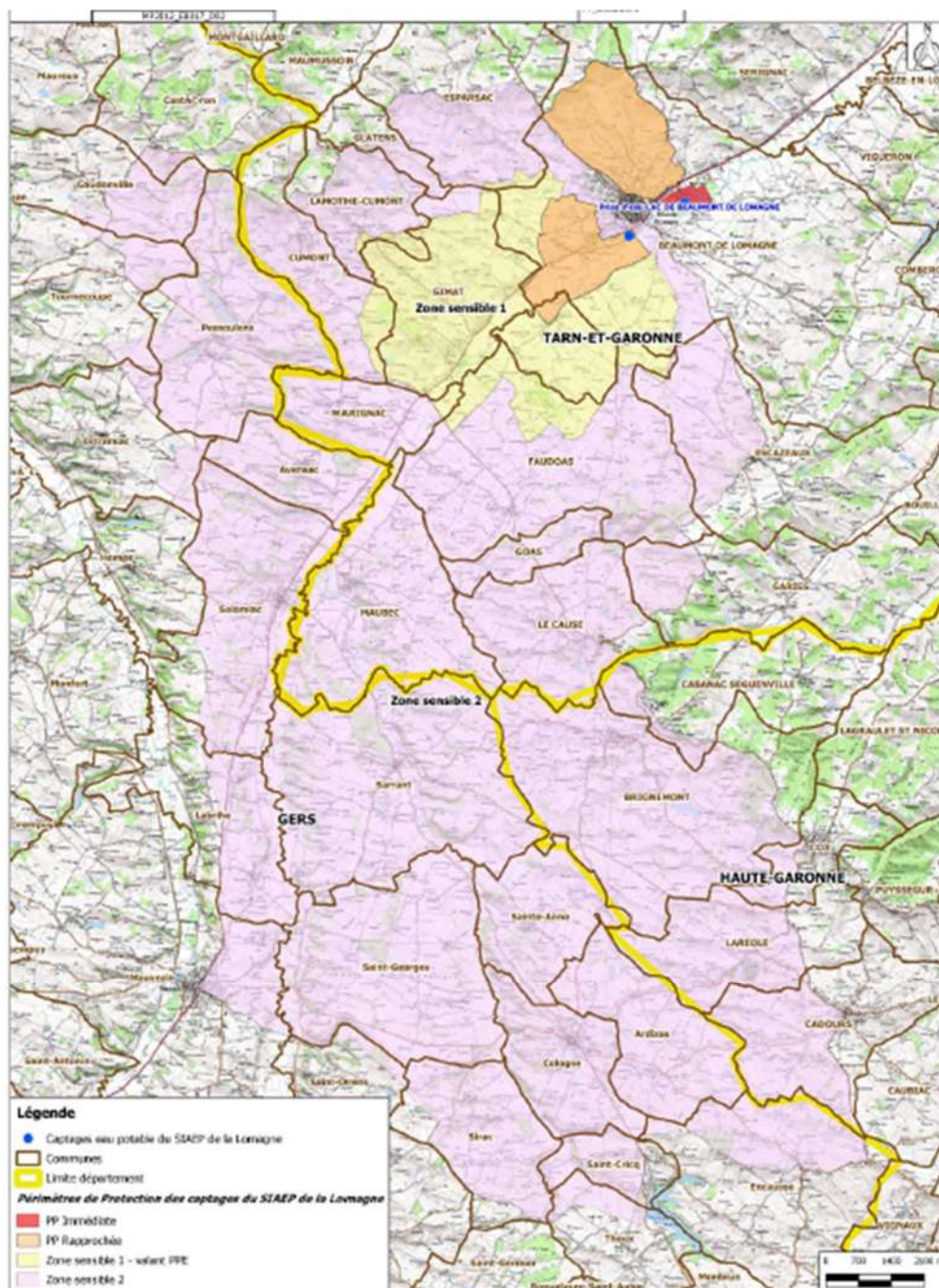
Figure 4 : Plan cadastral et périmètre de protection immédiate, prise d'eau de la Gimone (en rouge, emprise du PPI)

Délimitation du Périmètre de Protection Rapprochée



Délimitation du Périmètre de Protection Eloignée – zones sensibles 1 et 2

Zones sensibles 1 et 2



Zone sensible 1

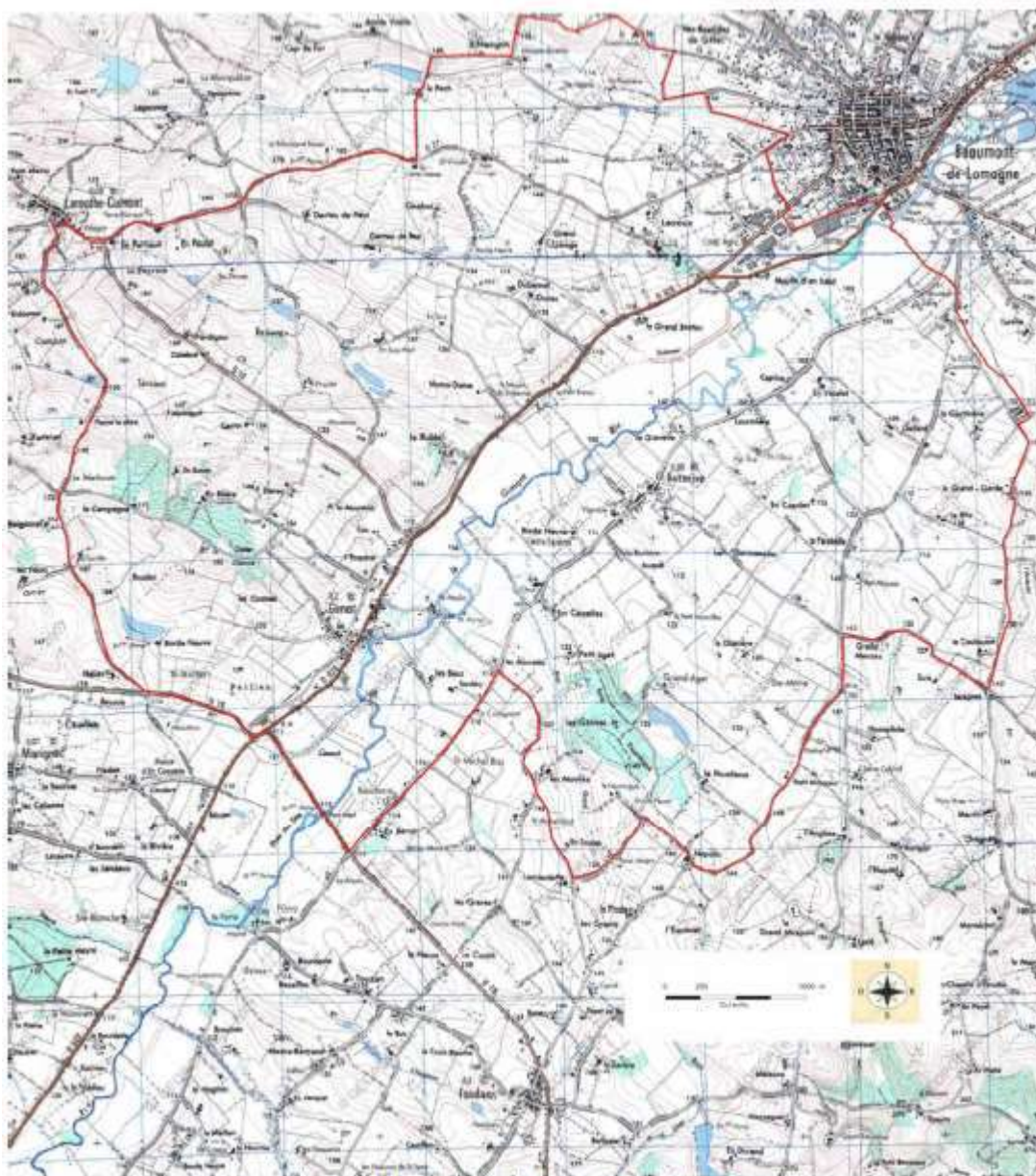


Figure 8 : Zone sensible n°1, valant périmètre de protection éloignée (en rouge, emprise du PPE)

Zone sensible 2

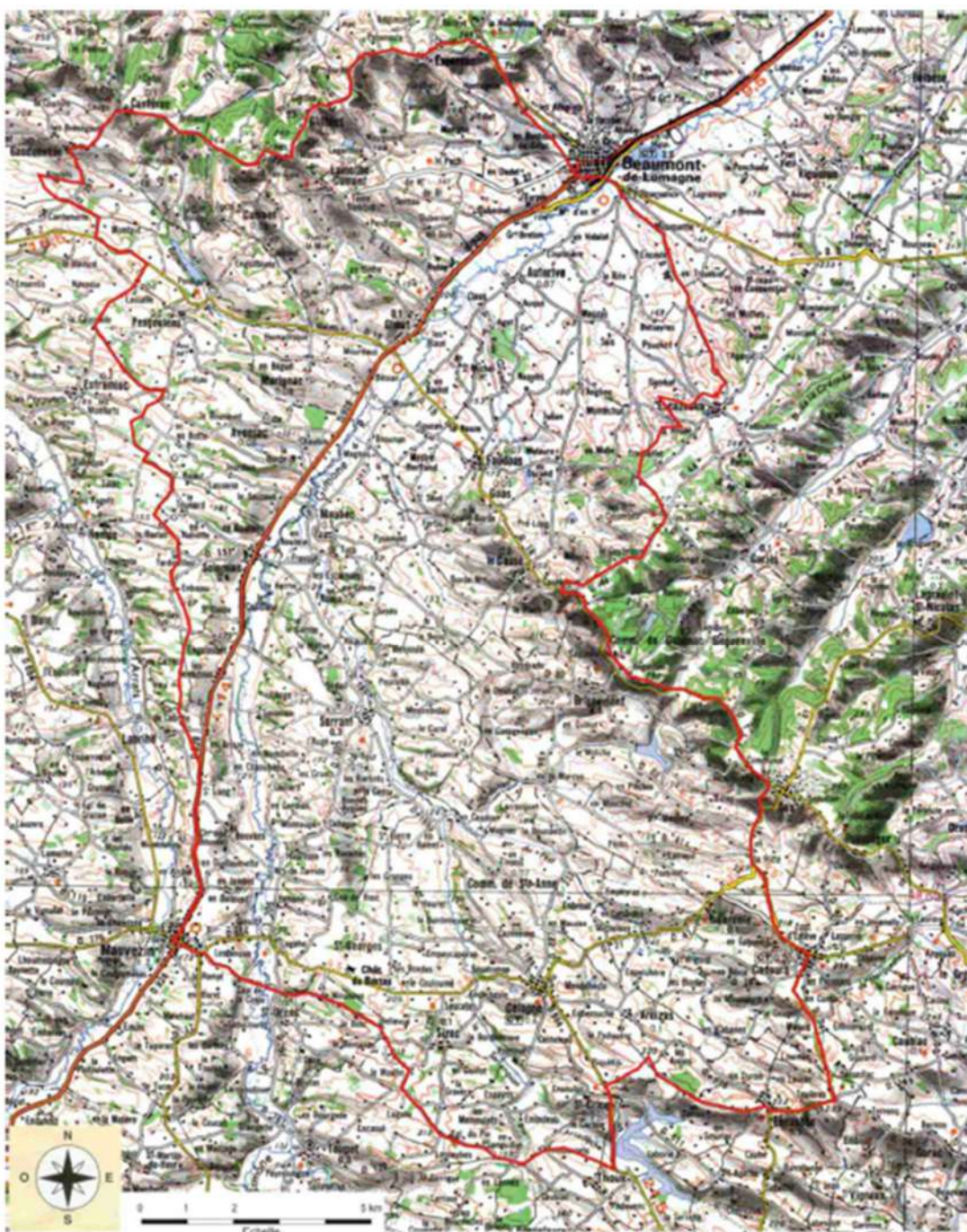
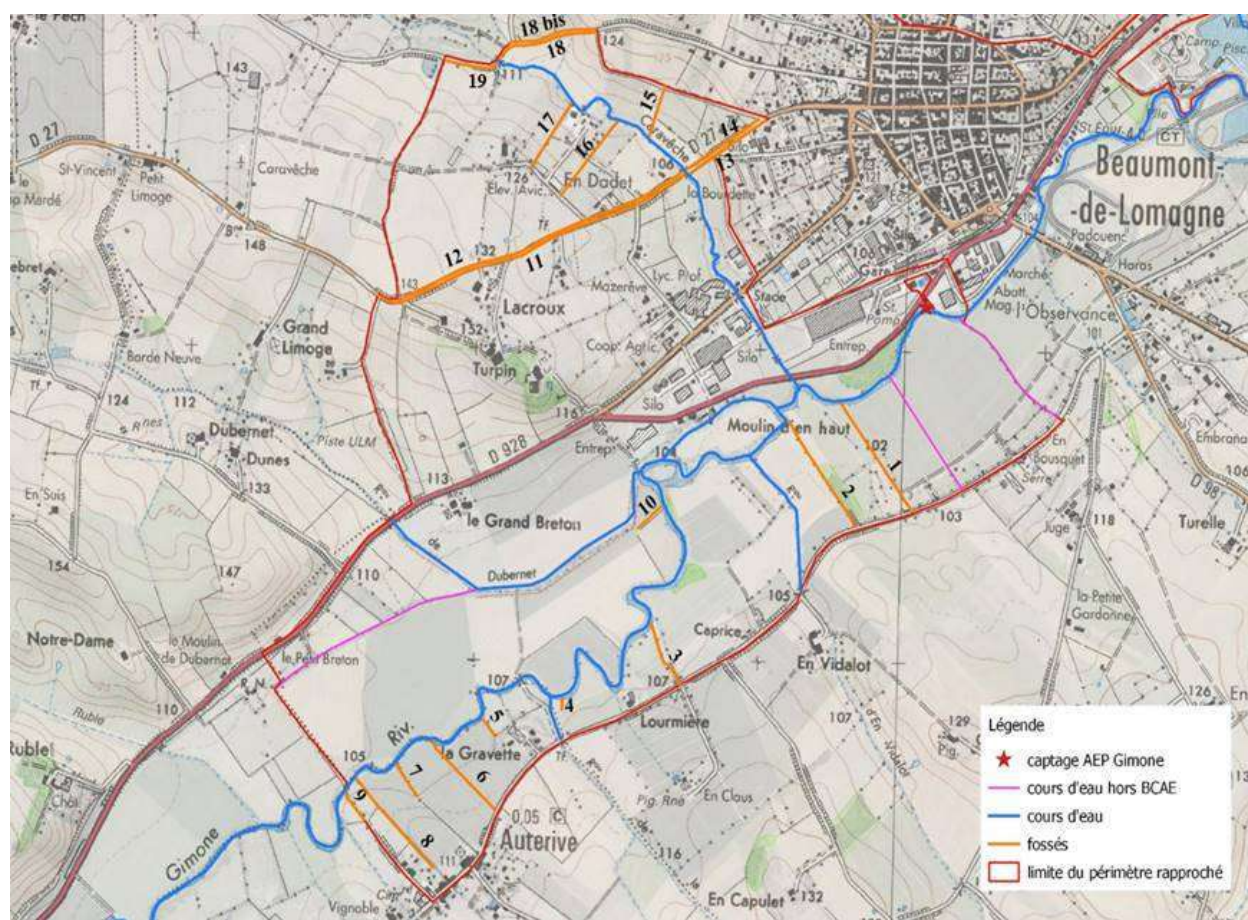


Figure 9 : Zone sensible n°2 valant périmètre de protection éloignée
(emprise du PPE en rouge)

Annexe 2 : caractérisation des émissaires dans le périmètre de protection rapprochée : prescriptions relatives aux plantations de haies et de ripisylve

Cours d'eau	bande végétalisée de 5m se compose d'une haie sur 2m et d'une bande enherbée sur 3m
Fossé 11-12-13-14-18-18 bis et fossé route départementale 928	haie de 2 m
Fossé	bande végétalisée de 5m se compose d'une haie sur 2m et d'une bande enherbée sur 3m



ANNEXE 3 : Parcellaire des périmètres de protection immédiate (PPI) et des périmètres de protection rapprochée (PPR)

Etat parcellaire PPI

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE 13 PL GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0416	Beaumont de Lomagne	1325
ORPHELINAT DE JEUNES FILLES DE BEAUMONT-DE-LOMAGNE 337 AV DE LA GIMONE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0417	Beaumont de Lomagne	946
COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE 13 PL GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0448	Beaumont de Lomagne	299
COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE 13 PL GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0450	Beaumont de Lomagne	712
COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE 13 PL GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	YS0026	Beaumont de Lomagne	560

Etat Parcellaire PPR

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE D AUTERIV VILLAGE 82500 AUTERIVE	*	ZA0015	Auterive	1910
M BISSAGNET/LOUIS MARIUS 108 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 12/03/1948 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	A0063	Auterive	1000
M BISSAGNET/LOUIS MARIUS 108 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 12/03/1948 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	A0411	Auterive	13
M BISSAGNET/LOUIS MARIUS 108 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 12/03/1948 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	A0413	Auterive	2825
M BISSAGNET/LOUIS MARIUS 108 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 12/03/1948 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	A0414	Auterive	69
M DAUNY/CHRISTIAN CLAUDE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 11/10/1946 à 99 ALGERIE	A0067	Auterive	1643
M DAUNY/CHRISTIAN CLAUDE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 11/10/1946 à 99 ALGERIE	A0420	Auterive	886
M DAUNY/CHRISTIAN CLAUDE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 11/10/1946 à 99 ALGERIE	A0423	Auterive	87
M DAUNY/CHRISTIAN CLAUDE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 11/10/1946 à 99 ALGERIE	ZA0023	Auterive	7770
M DIRAT/MAURICE CHRISTIAN JEAN-MARIE LA GRAVETTE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 12/08/1953 à 82 AUTERIVE	ZA0025	Auterive	3350

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M DIRAT/MAURICE CHRISTIAN JEAN-MARIE LA GRAVETTE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 12/08/1953 à 82 AUTERIVE	ZA0030	Auterive	81284
M DIRAT/MAURICE CHRISTIAN JEAN-MARIE LA GRAVETTE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 12/08/1953 à 82 AUTERIVE	ZA0031	Auterive	2480
M DIRAT/MAURICE CHRISTIAN JEAN-MARIE LA GRAVETTE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 12/08/1953 à 82 AUTERIVE	ZA0032	Auterive	356
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	A0056	Auterive	3261
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	A0397	Auterive	5017
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	A0410	Auterive	681
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	A0412	Auterive	82
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	A0415	Auterive	2083
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	ZA0041	Auterive	145
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	ZA0042	Auterive	35
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	ZA0043	Auterive	1218
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	ZA0044	Auterive	692
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	ZA0047	Auterive	93730

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M LAPORTE/GUILAUME THOMAS 16 RUE DE LA GLACIERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 23/07/1980 à 82 MONTAUBAN	A0397	Auterive	5017
M LAPORTE/GUILAUME THOMAS 16 RUE DE LA GLACIERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 23/07/1980 à 82 MONTAUBAN	ZA0045	Auterive	2550
M LAPORTE/GUILAUME THOMAS 16 RUE DE LA GLACIERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 23/07/1980 à 82 MONTAUBAN	ZA0047	Auterive	93730
M OUAHNICH/MARC DOMINIQUE ELIE 1 RUE DU BALAT BIEL 82170 GRISOLLES	Né(e) le 14/07/1969 à 31 TOULOUSE	A0065	Auterive	428
M OUAHNICH/MARC DOMINIQUE ELIE 1 RUE DU BALAT BIEL 82170 GRISOLLES	Né(e) le 14/07/1969 à 31 TOULOUSE	A0422	Auterive	657
M RAYNAUD-TOUGE/HERVE JEAN-MARIE FRANCOIS HERRE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 21/10/1964 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	A0062	Auterive	772
M RAYNAUD-TOUGE/HERVE JEAN-MARIE FRANCOIS HERRE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 21/10/1964 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	A0064	Auterive	748
M SAUCEDE/DAVID L ENCLOS 82500 AUTERIVE	Né(e) le 10/08/1982 à 17 LA ROCHELLE	A0060	Auterive	2660
M SAUCEDE/DAVID L ENCLOS 82500 AUTERIVE	Né(e) le 10/08/1982 à 17 LA ROCHELLE	A0421	Auterive	1521
M SAUCEDE/SEBASTIEN FRANCK A LARROQUE 32120 SOLOMIAC	Né(e) le 14/08/1976 à 82 MONTAUBAN	A0060	Auterive	2660
M SAUCEDE/SEBASTIEN FRANCK A LARROQUE 32120 SOLOMIAC	Né(e) le 14/08/1976 à 82 MONTAUBAN	A0421	Auterive	1521
MME BISSAGNET/MARIE THERESE JOSEPHINE L ENCLOS 82500 AUTERIVE	Né(e) le 10/02/1942 à 82 AUTERIVE	ZA0012	Auterive	13940
MME GONZALES/LUCIE SIMONE 108 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 09/11/1946 à 92 ORAN	A0063	Auterive	1000
MME GONZALES/LUCIE SIMONE 108 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 09/11/1946 à 92 ORAN	A0411	Auterive	13

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME GONZALES/LUCIE SIMONE 108 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 09/11/1946 à 92 ORAN	A0413	Auterive	2825
MME GONZALES/LUCIE SIMONE 108 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 09/11/1946 à 92 ORAN	A0414	Auterive	69
MME LAPORTE/CLAIRE MARIE LUCIE 47 AV PIERRE LAROUSSE 92240 MALAKOFF	Né(e) le 22/06/1982 à 82 MONTAUBAN	ZA0046	Auterive	2550
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	A0056	Auterive	3261
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	A0397	Auterive	5017
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	A0410	Auterive	681
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	A0412	Auterive	82
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	A0415	Auterive	2083
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	ZA0041	Auterive	145
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	ZA0042	Auterive	35
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	ZA0043	Auterive	1218
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	ZA0044	Auterive	692
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	ZA0047	Auterive	93730

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME POUPY/CHANTAL VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 24/09/1961 à 23 AUBUSSON	A0067	Auterive	1643
MME POUPY/CHANTAL VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 24/09/1961 à 23 AUBUSSON	A0420	Auterive	886
MME POUPY/CHANTAL VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 24/09/1961 à 23 AUBUSSON	A0423	Auterive	87
MME POUPY/CHANTAL VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 24/09/1961 à 23 AUBUSSON	ZA0023	Auterive	7770
MME SALINE/SUZANNE FRANCOISE JULIETTE L ENCLOS 82500 AUTERIVE	Né(e) le 28/02/1950 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	A0421	Auterive	1521
MME SAUCEDE/SABINE NATHALIE L ENCLOS 82500 AUTERIVE	Né(e) le 10/04/1974 à 82 MONTAUBAN	A0060	Auterive	2660
MME SAUCEDE/SABINE NATHALIE L ENCLOS 82500 AUTERIVE	Né(e) le 10/04/1974 à 82 MONTAUBAN	A0421	Auterive	1521

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
AMBROMON SAS 689 AV DE LA GIMONE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0408	Beaumont de Lomagne	420
ALMA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0409	Beaumont de Lomagne	2407
ALMA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0410	Beaumont de Lomagne	459
ALMA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0411	Beaumont de Lomagne	220
ALMA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0412	Beaumont de Lomagne	389
ALMA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0413	Beaumont de Lomagne	1065
M BARRAU/ANDRE EMILE 49 VILLAGE 31160 SENGOUAGNET	Né(e) le 13/01/1948 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	AH0415	Beaumont de Lomagne	330
M BARRAU/MAX DANIEL 71 BD OUEST 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 26/11/1950 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	AH0415	Beaumont de Lomagne	330
M BARRAU/MICHEL ROGER 9 BD GEORGES BRASSENS 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 11/12/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	AH0415	Beaumont de Lomagne	330
M BARRAU/PIERRE ROGER 2 PL CLEMENCEAU 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 30/05/1952 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	AH0415	Beaumont de Lomagne	330
MME BARR		AH0415	Beaumont de Lomagne	330
MME DAUCH/ODETTE FERNANDE MARIE 79 CHE DE BORDEVIEILLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 30/01/1921 à 82 ESPARSAC	AH0415	Beaumont de Lomagne	330
SCI LOSEDARO EN SUIIS 82500 GIMAT	*	AH0418	Beaumont de Lomagne	1267
AMBROMON SAS 689 AV DE LA GIMONE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0449	Beaumont de Lomagne	111

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
LES COPROPRIETAIRES LE BLANC 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0474	Beaumont de Lomagne	19633
AMBROMON SAS 689 AV DE LA GIMONE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AH0475	Beaumont de Lomagne	56392
M DIRAT/CHRISTIAN JEAN BROUILLAN 31480 COX	Né(e) le 08/02/1966 à 31 TOULOUSE	AI0002	Beaumont de Lomagne	12933
MME MICOULEAU/FRANCOISE DOMINIQUE 4 BROUILLAN 31480 COX	Né(e) le 21/03/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	AI0002	Beaumont de Lomagne	12933
BOURDETTE 19 RUE NATIONALE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AI0003	Beaumont de Lomagne	2763
BOURDETTE 19 RUE NATIONALE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AI0004	Beaumont de Lomagne	2325
M MAURETTE/GILBERT PAUL ELIE 436 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 06/06/1953 à 82 MARIIGNAC	AI0006	Beaumont de Lomagne	1429
MME TIAR/BRIGITTE MARIE 436 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 14/01/1957 à 32 MAUVEZIN	AI0006	Beaumont de Lomagne	1429
ESTEREL BROUILLAN 31480 COX	*	AI0007	Beaumont de Lomagne	1770
MME MICOULEAU/FRANCOISE DOMINIQUE 4 BROUILLAN 31480 COX	Né(e) le 21/03/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	AI0007	Beaumont de Lomagne	1770
BOURDETTE 19 RUE NATIONALE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	AI0274	Beaumont de Lomagne	3827
M MAURETTE/GILBERT PAUL ELIE 436 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 06/06/1953 à 82 MARIIGNAC	AI0275	Beaumont de Lomagne	359

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME TIAR/BRIGITTE MARIE 436 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 14/01/1957 à 32 MAUVEZIN	AI0275	Beaumont de Lomagne	359
MME IMBERT/ANNE MARIE CECILE 8 RUE PIERRE DE FERMAT 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 28/07/1940 à 31 MONTREJEAU	AI0302	Beaumont de Lomagne	9148
MME SALLES/FLORENCE ANDREE ODETTE 8 RUE PIERRE DE FERMAT 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/05/1972 à 82 MONTAUBAN	AI0302	Beaumont de Lomagne	9148
MME SALLES/FLORENCE ANDREE ODETTE 8 RUE PIERRE DE FERMAT 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/05/1972 à 82 MONTAUBAN	AI0303	Beaumont de Lomagne	2427
MME SALLES/FLORENCE ANDREE ODETTE 8 RUE PIERRE DE FERMAT 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/05/1972 à 82 MONTAUBAN	AI0304	Beaumont de Lomagne	2508
MME CAPELA-LABORDE/BERNADETTE MARIE HELENE CHATEAU CADEILHAN 82210 FAJOLLES	Né(e) le 20/07/1937 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	YS0001	Beaumont de Lomagne	68470
DU PADOUENC 18 RUE PIERRE MENDES FRANCE 47550 BOE	*	YS0002	Beaumont de Lomagne	10590
MME CAPELA-LABORDE/BERNADETTE MARIE HELENE CHATEAU CADEILHAN 82210 FAJOLLES	Né(e) le 20/07/1937 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	YS0003	Beaumont de Lomagne	6480
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT BEAUMONT VILLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	YS0004	Beaumont de Lomagne	1290
M BEQUIE/GILBERT ANDRE SERRE CABIROU 82500 FAUDOAS	Né(e) le 10/09/1953 à 82 FAUDOAS	YS0005	Beaumont de Lomagne	64750

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
DU PADOUENC 18 RUE PIERRE MENDES FRANCE 47550 BOE	*	YS0006	Beaumont de Lomagne	97640
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT BEAUMONT VILLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	YS0007	Beaumont de Lomagne	2240
DU PADOUENC 18 RUE PIERRE MENDES FRANCE 47550 BOE	*	YS0008	Beaumont de Lomagne	36040
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT BEAUMONT VILLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	YS0009	Beaumont de Lomagne	1560
DU PADOUENC 18 RUE PIERRE MENDES FRANCE 47550 BOE	*	YS0010	Beaumont de Lomagne	120600
DACURT 341 CHE DES OULES 82000 MONTAUBAN	*	YS0024	Beaumont de Lomagne	7250
DU BLANC 7 CHE DE TRESCASSES 82100 CASTELSARRASIN	*	YS0027	Beaumont de Lomagne	11874
DACURT 341 CHE DES OULES 82000 MONTAUBAN	*	YS0046	Beaumont de Lomagne	600
COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE 13 PL GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	YS0047	Beaumont de Lomagne	11190
DACURT 341 CHE DES OULES 82000 MONTAUBAN	*	YS0048	Beaumont de Lomagne	68
COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE 13 PL GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	YS0049	Beaumont de Lomagne	8142

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M MAHAUD/HENRI LOUIS PHILIPPE FRANCOIS MARIE CHARLES DUNES 82500 GIMAT	Né(e) le 11/08/1943 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZC0002	Beaumont de Lomagne	67340
M GRANIE/DANIEL PAUL BERNARD DEREY 82500 GIMAT	Né(e) le 21/11/1971 à 82 MONTAUBAN	ZC0003	Beaumont de Lomagne	9580
M BEQUIE/CLAUDE RENE GINEBRET DE DENTAU 82500 GIMAT	Né(e) le 08/08/1956 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZC0004	Beaumont de Lomagne	13180
M CHIAPELLO/RENE JOSEPH ANTOINE DUBERNET 82500 GIMAT	Né(e) le 25/09/1949 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZC0005	Beaumont de Lomagne	15240
MME ROUJEAN/MARTINE PETIT BRETON 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 09/04/1965 à 82 MONTAUBAN	ZC0009	Beaumont de Lomagne	12120
ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT 5 ALL MORTARIEU BP 770 82037 MONTAUBAN CEDEX	*	ZC0010	Beaumont de Lomagne	8213
M CHIAPELLO/RENE JOSEPH ANTOINE DUBERNET 82500 GIMAT	Né(e) le 25/09/1949 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZC0012	Beaumont de Lomagne	84490
M CHIAPELLO/RENE JOSEPH ANTOINE DUBERNET 82500 GIMAT	Né(e) le 25/09/1949 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZC0013	Beaumont de Lomagne	17260
M CHIAPELLO/RENE JOSEPH ANTOINE DUBERNET 82500 GIMAT	Né(e) le 25/09/1949 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZC0015	Beaumont de Lomagne	121112
MME BROUSSE/MONIQUE JEANNE LOUISE 48 RUE DES BOURDISQUETTES 31620 FRONTON	Né(e) le 30/11/1947 à 31 FRONTON	ZC0015	Beaumont de Lomagne	121112
M RAYNAUD-TOUGE/HERVE JEAN-MARIE FRANCOIS HERRE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 21/10/1964 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZC0016	Beaumont de Lomagne	128

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME TRINQUECOSTES/ODETTE MARIE ANTOINETTE HERRE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 03/12/1928 à 82 VERDUN-SUR-GARONNE	ZC0016	Beaumont de Lomagne	128
M MONCERET/DAVID ENCAYRON 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/06/1973 à 82 MOISSAC	ZD0002	Beaumont de Lomagne	300
M GRABIAS/ANDRE JULIEN ALBAN ANTONIN 979 RTE D'AUCH 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/09/1930 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0003	Beaumont de Lomagne	1940
MME GRABIAS/MONIQUE JEANNE AGNES EN CANTOU 82500 GIMAT	Né(e) le 11/08/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0003	Beaumont de Lomagne	1940
M GRABIAS/ANDRE JULIEN ALBAN ANTONIN 979 RTE D'AUCH 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/09/1930 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0004	Beaumont de Lomagne	3270
MME GRABIAS/MONIQUE JEANNE AGNES EN CANTOU 82500 GIMAT	Né(e) le 11/08/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0004	Beaumont de Lomagne	3270
M GRABIAS/ANDRE JULIEN ALBAN ANTONIN 979 RTE D'AUCH 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/09/1930 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0005	Beaumont de Lomagne	46040
MME GRABIAS/MONIQUE JEANNE AGNES EN CANTOU 82500 GIMAT	Né(e) le 11/08/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0005	Beaumont de Lomagne	46040
M GRABIAS/ANDRE JULIEN ALBAN ANTONIN 979 RTE D'AUCH 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/09/1930 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0006	Beaumont de Lomagne	5140
MME GRABIAS/MONIQUE JEANNE AGNES EN CANTOU 82500 GIMAT	Né(e) le 11/08/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0006	Beaumont de Lomagne	5140
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT BEAUMONT VILLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZD0007	Beaumont de Lomagne	1920

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME NAGRASSE/MARIELE FRANCOISE GERALDINE VIGNES DU MAUZAS 82500 FAUDOAS	Né(e) le 25/01/1957 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0008	Beaumont de Lomagne	35980
M DUMOUCHE/JEAN-JACQUES RAYMOND CAPRICE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 07/02/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0009	Beaumont de Lomagne	36330
MME DALBIN/SOLANGE MARIE JEANNE 110 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 14/10/1934 à 82 COUTURES	ZD0009	Beaumont de Lomagne	36330
MME NAGRASSE/MARIELE FRANCOISE GERALDINE VIGNES DU MAUZAS 82500 FAUDOAS	Né(e) le 25/01/1957 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0010	Beaumont de Lomagne	5130
MME CAPELA-LABORDE/BERNADETTE MARIE HELENE CHATEAU CADEILHAN 82210 FAJOLLES	Né(e) le 20/07/1937 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0011	Beaumont de Lomagne	5360
M DUPONT/JEAN-LOUIS ENCAPULET 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/03/1956 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0012	Beaumont de Lomagne	10090
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT BEAUMONT VILLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZD0013	Beaumont de Lomagne	1030
MME CAPELA-LABORDE/BERNADETTE MARIE HELENE CHATEAU CADEILHAN 82210 FAJOLLES	Né(e) le 20/07/1937 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0014	Beaumont de Lomagne	40970
M DUMOUCHE/JEAN-JACQUES RAYMOND CAPRICE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 07/02/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0015	Beaumont de Lomagne	15110

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME DALBIN/SOLANGE MARIE JEANNE 110 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 14/10/1934 à 82 COUTURES	ZD0015	Beaumont de Lomagne	15110
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT BEAUMONT VILLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZD0016	Beaumont de Lomagne	1820
GFA DE CAPRICE 13 AV ALBERT SOUBIES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZD0018	Beaumont de Lomagne	50150
M DUMOUCHE/JEAN-JACQUES RAYMOND CAPRICE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 07/02/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0019	Beaumont de Lomagne	33860
MME DALBIN/SOLANGE MARIE JEANNE 110 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 14/10/1934 à 82 COUTURES	ZD0019	Beaumont de Lomagne	33860
M DUPONT/JEAN-LOUIS ENCAPULET 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/03/1956 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0020	Beaumont de Lomagne	14330
M DUMOUCHE/JEAN-JACQUES RAYMOND CAPRICE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 07/02/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0021	Beaumont de Lomagne	69120
MME DALBIN/SOLANGE MARIE JEANNE 110 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 14/10/1934 à 82 COUTURES	ZD0021	Beaumont de Lomagne	69120
M DUMOUCHE/JEAN-JACQUES RAYMOND CAPRICE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 07/02/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0022	Beaumont de Lomagne	820
MME DALBIN/SOLANGE MARIE JEANNE 110 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 14/10/1934 à 82 COUTURES	ZD0022	Beaumont de Lomagne	820

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
SCA QUALISOL 851 CHE DE CARREL 82102 CASTELSARRASIN CEDEX	*	ZD0023	Beaumont de Lomagne	68040
SCA QUALISOL 851 CHE DE CARREL 82102 CASTELSARRASIN CEDEX	*	ZD0024	Beaumont de Lomagne	608
M GRABIAS/ANDRE JULIEN ALBAN ANTONIN 979 RTE D'AUCH 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/09/1930 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0026	Beaumont de Lomagne	1936
MME GRABIAS/MONIQUE JEANNE AGNES EN CANTOU 82500 GIMAT	Né(e) le 11/08/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0026	Beaumont de Lomagne	1936
M SARTORIS/JEAN-CLAUDE 607 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 02/03/1960 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0027	Beaumont de Lomagne	2030
COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE 13 PL GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZD0028	Beaumont de Lomagne	2337
LE TENON RTE D'AUCH 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZD0029	Beaumont de Lomagne	6720
AMBROMON SAS 689 AV DE LA GIMONE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZD0030	Beaumont de Lomagne	17290
COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE 13 PL GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZD0031	Beaumont de Lomagne	11100
M GRABIAS/ANDRE JULIEN ALBAN ANTONIN 979 RTE D'AUCH 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/09/1930 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0033	Beaumont de Lomagne	9850
MME GRABIAS/MONIQUE JEANNE AGNES EN CANTOU 82500 GIMAT	Né(e) le 11/08/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0033	Beaumont de Lomagne	9850

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M VENTURIN/ROBERT 1055 RTE D'AUCH 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 16/06/1950 à 82 MONTAUBAN	ZD0034	Beaumont de Lomagne	1027
M VENTURIN/SERGE JOSEPH 20 RUE CAMILLE CARRIE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 27/08/1951 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0034	Beaumont de Lomagne	1027
M DIRAT/CHRISTOPHE PATRICK JEAN- MICHEL 14 BD GEORGES BRASSENS 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 11/07/1976 à 82 CASTELSARRASIN	ZD0035	Beaumont de Lomagne	2000
BPCE LEASE IMMO-BAILLEUR A CONSTRUCTION 50 AV PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS	*	ZD0036	Beaumont de Lomagne	2000
SCI LA PIECE DU MOULIN-PRENEUR A CONSTRUCTION RTE D'AUCH 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZD0036	Beaumont de Lomagne	2000
BPCE LEASE IMMO-BAILLEUR A CONSTRUCTION 50 AV PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS	*	ZD0037	Beaumont de Lomagne	19030
SCI LA PIECE DU MOULIN-PRENEUR A CONSTRUCTION RTE D'AUCH 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZD0037	Beaumont de Lomagne	19030
COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE 13 PL GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZD0038	Beaumont de Lomagne	176
M CHIAPELLO/RENE JOSEPH ANTOINE DUBERNET 82500 GIMAT	Né(e) le 25/09/1949 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0039	Beaumont de Lomagne	23360
MME BROUSSE/MONIQUE JEANNE LOUISE 48 RUE DES BOURDISQUETTES 31620 FRONTON	Né(e) le 30/11/1947 à 31 FRONTON	ZD0039	Beaumont de Lomagne	23360

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE D AUTERIVE VILLAGE 82500 AUTERIVE	*	ZD0041	Beaumont de Lomagne	650
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE D AUTERIVE VILLAGE 82500 AUTERIVE	*	ZD0043	Beaumont de Lomagne	1850
M DIRAT/MAURICE CHRISTIAN JEAN-MARIE LA GRAVETTE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 12/08/1953 à 82 AUTERIVE	ZD0044	Beaumont de Lomagne	42120
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	ZD0045	Beaumont de Lomagne	60280
MME LAPORTE/CLAIRE MARIE LUCIE 47 AV PIERRE LAROUSSE 92240 MALAKOFF	Né(e) le 22/06/1982 à 82 MONTAUBAN	ZD0045	Beaumont de Lomagne	60280
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	ZD0045	Beaumont de Lomagne	60280
M SARTORIS/JEAN-CLAUDE 607 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 02/03/1960 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0048	Beaumont de Lomagne	21760
M CHIAPPELLO/RENE JOSEPH ANTOINE DUBERNET 82500 GIMAT	Né(e) le 25/09/1949 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0049	Beaumont de Lomagne	4779
MME BROUSSE/MONIQUE JEANNE LOUISE 48 RUE DES BOURDISQUETTES 31620 FRONTON	Né(e) le 30/11/1947 à 31 FRONTON	ZD0049	Beaumont de Lomagne	4779
M RAYNAUD-TOUGE/HERVE JEAN-MARIE FRANCOIS HERRE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 21/10/1964 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0050	Beaumont de Lomagne	901
MME TRINQUECOSTES/ODETTE MARIE ANTOINETTE HERRE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 03/12/1928 à 82 VERDUN-SUR-GARONNE	ZD0050	Beaumont de Lomagne	901

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M RAYNAUD-TOUGE/HERVE JEAN-MARIE FRANCOIS HERRE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 21/10/1964 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0051	Beaumont de Lomagne	48441
MME TRINQUECOSTES/ODETTE MARIE ANTOINETTE HERRE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 03/12/1928 à 82 VERDUN-SUR-GARONNE	ZD0051	Beaumont de Lomagne	48441
M CHIAPPELLO/RENE JOSEPH ANTOINE DUBERNET 82500 GIMAT	Né(e) le 25/09/1949 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0052	Beaumont de Lomagne	1029
MME BROUSSE/MONIQUE JEANNE LOUISE 48 RUE DES BOURDISQUETTES 31620 FRONTON	Né(e) le 30/11/1947 à 31 FRONTON	ZD0052	Beaumont de Lomagne	1029
M RAYNAUD-TOUGE/HERVE JEAN-MARIE FRANCOIS HERRE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 21/10/1964 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0053	Beaumont de Lomagne	3704
M LAPORTE/CLAUDE LUCIEN VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 23/07/1941 à 82 MONTAUBAN	ZD0054	Beaumont de Lomagne	17056
MME LAPORTE/CLAIRE MARIE LUCIE 47 AV PIERRE LAROUSSE 92240 MALAKOFF	Né(e) le 22/06/1982 à 82 MONTAUBAN	ZD0054	Beaumont de Lomagne	17056
MME LAUMOND/JOCELYNE PAULETTE ODETTE VILLAGE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 19/11/1944 à 12 LES ALBRES	ZD0054	Beaumont de Lomagne	17056
M RAYNAUD-TOUGE/HERVE JEAN-MARIE FRANCOIS HERRE 82500 AUTERIVE	Né(e) le 21/10/1964 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0056	Beaumont de Lomagne	38566
M GRABIAS/ANDRE JULIEN ALBAN ANTONIN 979 RTE D'AUCH 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/09/1930 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0059	Beaumont de Lomagne	271
MME GRABIAS/MONIQUE JEANNE AGNES EN CANTOU 82500 GIMAT	Né(e) le 11/08/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZD0059	Beaumont de Lomagne	271

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
SCA QUALISOL 851 CHE DE CARREL 82102 CASTELSARRASIN CEDEX	*	ZD0060	Beaumont de Lomagne	249
M VILLENEUVE/PIERRE GUILLAUME 18 RUE DE GRENADE 31150 FENOUILLET	Né(e) le 23/01/1987 à 34 MONTPELLIER	ZD0061	Beaumont de Lomagne	28787
MME LHERMITTE/BEATRICE MARIE AMELIE 18 RUE DE GRENADE 31150 FENOUILLET	Né(e) le 27/11/1981 à 16 SAINT-MICHEL	ZD0061	Beaumont de Lomagne	28787
M MONCERET/DAVID ENCAYRON 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/06/1973 à 82 MOISSAC	ZD0062	Beaumont de Lomagne	239683
M MONCERET/DAVID ENCAYRON 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/06/1973 à 82 MOISSAC	ZH0003	Beaumont de Lomagne	16400
M MONCERET/DAVID ENCAYRON 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/06/1973 à 82 MOISSAC	ZH0004	Beaumont de Lomagne	6730
MME DAUCH/MARIE LAURE CHRISTINE 34 AV ALBERT SOUBIES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 24/07/1921 à 82 FAUDOAS	ZH0006	Beaumont de Lomagne	5670
MME NAUPAYS/MICHELE ANTOINETTE 17 RUE SAINT JACQUES 64500 SAINT- JEAN-DE-LUZ	Né(e) le 06/10/1945 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0006	Beaumont de Lomagne	5670
MME NAUPAYS/NICOLE GEORGETTE 405 RUE DU CURBOUSSET 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 26/12/1943 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0006	Beaumont de Lomagne	5670
M VALENTIN/JEAN FRANCOIS LACROUX 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 21/04/1955 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0007	Beaumont de Lomagne	12390
M SARTOR/NICOLAS FRANCIS LACROUX 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/06/1980 à 32 AUCH	ZH0008	Beaumont de Lomagne	28970
MME VALENTIN/SANDRINE LACROUX 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 11/03/1980 à 31 TOULOUSE	ZH0008	Beaumont de Lomagne	28970

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M SARTOR/NICOLAS FRANCIS LACROUX 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/06/1980 à 32 AUCH	ZH0009	Beaumont de Lomagne	1060
MME VALENTIN/SANDRINE LACROUX 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 11/03/1980 à 31 TOULOUSE	ZH0009	Beaumont de Lomagne	1060
COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE 13 PL GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZH0010	Beaumont de Lomagne	10
M MULLER/PATRICK ROBERT 4 CHEMDE GAILLARD 81710 NAVES	Né(e) le 14/04/1950 à 78 SAINT GERMAIN EN LAYE	ZH0011	Beaumont de Lomagne	29800
M CASSAIGNEAU/THIERRY ANDRE ROGER 84 AV PIERRE DE MONTESQUIOU 32000 AUCH	Né(e) le 29/01/1961 à 972FORT DE FRANCE	ZH0012	Beaumont de Lomagne	3100
MME SALLES/FLORENCE ANDREE ODETTE 8 RUE PIERRE DE FERMAT 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/05/1972 à 82 MONTAUBAN	ZH0013	Beaumont de Lomagne	8500
MME SALLES/FLORENCE ANDREE ODETTE 8 RUE PIERRE DE FERMAT 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/05/1972 à 82 MONTAUBAN	ZH0014	Beaumont de Lomagne	5470
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT BEAUMONT VILLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZH0015	Beaumont de Lomagne	260
MME SALLES/FLORENCE ANDREE ODETTE 8 RUE PIERRE DE FERMAT 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/05/1972 à 82 MONTAUBAN	ZH0016	Beaumont de Lomagne	1610
MME SALLES/FLORENCE ANDREE ODETTE 8 RUE PIERRE DE FERMAT 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/05/1972 à 82 MONTAUBAN	ZH0017	Beaumont de Lomagne	7380

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M VALENTIN/JEAN FRANCOIS LACROUX 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 21/04/1955 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0018	Beaumont de Lomagne	5630
M VALENTIN/PIERRE ANDRE GRAND BERNON 82500 ESPARSAC	Né(e) le 26/09/1944 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0018	Beaumont de Lomagne	5630
MME TOUJA/ANNE-MARIE JEANINE MESTREPEY 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 12/12/1962 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0018	Beaumont de Lomagne	5630
MME VALENTIN/JOSETTE MARIA RENEE		ZH0018	Beaumont de Lomagne	5630
MME VALENTIN/SIMONE RENEE AGNES		ZH0018	Beaumont de Lomagne	5630
MME SALLES/FLORENCE ANDREE ODETTE 8 RUE PIERRE DE FERMAT 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/05/1972 à 82 MONTAUBAN	ZH0020	Beaumont de Lomagne	15170
MME SALLES/FLORENCE ANDREE ODETTE 8 RUE PIERRE DE FERMAT 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/05/1972 à 82 MONTAUBAN	ZH0021	Beaumont de Lomagne	13400
M LEMIRE/ALAIN JEAN PIERRE 25 CHE DES PYRENEES 31470 FONSORBES	Né(e) le 21/07/1955 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0022	Beaumont de Lomagne	12160
MME LEMIRE/SYLVE FRANCOISE 5 RUE D AURIOL 82000 MONTAUBAN	Né(e) le 26/01/1969 à 82 MONTAUBAN	ZH0022	Beaumont de Lomagne	12160
MME TUFFERY/MARIE-MADELEINE TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 18/03/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0023	Beaumont de Lomagne	36660
M VEZINHET/BERNARD GILBERT GUY TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 15/01/1946 à 12 VEZINS-DE-LEVEZOU	ZH0024	Beaumont de Lomagne	34800
MME TUFFERY/MARIE-MADELEINE TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 18/03/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0024	Beaumont de Lomagne	34800

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M VEZINHET/BERNARD GILBERT GUY TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 15/01/1946 à 12 VEZINS-DE-LEVEZOU	ZH0025	Beaumont de Lomagne	29560
MME TUFFERY/MARIE-MADELEINE TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 18/03/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0025	Beaumont de Lomagne	29560
M MARTIGNON/PATRICK MAURICE PASCAL 11 BD DE VERDUN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 10/04/1955 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0026	Beaumont de Lomagne	46700
MME MARTIGNON/EVELINE FRANCOISE 193 CHE DE TOURNES 82290 MONTBETON	Né(e) le 27/02/1953 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0026	Beaumont de Lomagne	46700
MME ROUJEAU/MARTINE PETIT BRETON 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 09/04/1965 à 82 MONTAUBAN	ZH0027	Beaumont de Lomagne	19660
M PORTE/LAURENT ALBERT SYLVAIN TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 10/11/1964 à 26 VALENCE	ZH0028	Beaumont de Lomagne	8880
M BISSAGNET/LOUIS MARIUS 108 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 12/03/1948 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0031	Beaumont de Lomagne	20858
M VALLE/SEBASTIEN LACROUX 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 24/11/1976 à 31 TOULOUSE	ZH0032	Beaumont de Lomagne	2000
M VALLE/SEBASTIEN LACROUX 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 24/11/1976 à 31 TOULOUSE	ZH0033	Beaumont de Lomagne	1410
MME PANNEBIAU/JOSIANE PETIT LIMOGES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/01/1960 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0034	Beaumont de Lomagne	197690

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M LEMIRE/ALAIN JEAN PIERRE 25 CHE DES PYRENEES 31470 FONSORBES	Né(e) le 21/07/1955 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0036	Beaumont de Lomagne	6175
MME LEMIRE/SYLVIE FRANCOISE 5 RUE D AURIOL 82000 MONTAUBAN	Né(e) le 26/01/1969 à 82 MONTAUBAN	ZH0036	Beaumont de Lomagne	6175
GASCOGNE 107 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZH0037	Beaumont de Lomagne	1940
MME GILIS/EVELYNE 596 RUE DES CHATEAUX D EAU 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/08/1965 à 82 CASTELSARRASIN	ZH0038	Beaumont de Lomagne	1380
MME PORTRON/ODETTE 726 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 22/03/1944 à 87 LIMOGES	ZH0038	Beaumont de Lomagne	1380
M LANDES/JEAN-DENIS HUGUES GUILLAUME		ZH0039	Beaumont de Lomagne	1221
MME LANDES/CECILE FLORENCE FRANCOISE PL BOUTHIER DE ROCHEFORT 71110 SEMUR-EN-BRIONNAIS	Né(e) le 21/03/1966 à 31 TOULOUSE	ZH0039	Beaumont de Lomagne	1221
MME LANDES/ELISABETH SANDRINE HELENE 20 RUE DE VALMY 31130 BALMA	Né(e) le 14/02/1969 à 31 TOULOUSE	ZH0039	Beaumont de Lomagne	1221
MME ROUSSILHE/SUZANNE MARIE MADELEINE 112 CHE DE LA BOURDETTE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/09/1935 à 46 BIO	ZH0039	Beaumont de Lomagne	1221
M LANDES/JEAN-DENIS HUGUES GUILLAUME		ZH0040	Beaumont de Lomagne	1035
MME LANDES/CECILE FLORENCE FRANCOISE PL BOUTHIER DE	Né(e) le 21/03/1966 à 31 TOULOUSE	ZH0040	Beaumont de Lomagne	1035

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
ROCHEFORT 71110 SEMUR-EN-BRIONNAIS				
MME LANDES/ELISABETH SANDRINE HELENE 20 RUE DE VALMY 31130 BALMA	Né(e) le 14/02/1969 à 31 TOULOUSE	ZH0040	Beaumont de Lomagne	1035
MME ROUSSILHE/SUZANNE MARIE MADELEINE 112 CHE DE LA BOURDETTE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/09/1935 à 46 BIO	ZH0040	Beaumont de Lomagne	1035
LES COPROPRIETAIRES DE ZH41 VIGNES DE TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZH0041	Beaumont de Lomagne	2302
M FARGUES/JEAN-PHILIPPE ROLAND 16 LES CAUDAYROUS 31140 PECHBONNIEU-SUR-ORGE	Né(e) le 03/08/1960 à 78 JUVISY	ZH0043	Beaumont de Lomagne	7043
M FARGUES/ROGER BERNARD MICHEL VIGNES DE TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 09/11/1936 à 46 PARNAC	ZH0043	Beaumont de Lomagne	7043
MME FARGUES/FABIENNE RENE 28 AV MAIGNAN 31200 TOULOUSE	née le 11/09/1965 à 46 CAHORS	ZH0043	Beaumont de Lomagne	7043
MME SOULES/NICOLE SIMONE MARCELLE 111 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 19/06/1936 à 32 CASTELNAU D'ARBIEU	ZH0043	Beaumont de Lomagne	7043
MME DAUCH/MARIE LAURE CHRISTINE 34 AV ALBERT SOUBIES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 24/07/1921 à 82 FAUDOAS	ZH0045	Beaumont de Lomagne	6138
MME NAUPAYS/MICHELE ANTOINETTE 17 RUE SAINT JACQUES 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ	Né(e) le 06/10/1945 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0045	Beaumont de Lomagne	6138

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME NAUPAYS/NICOLE GEORGETTE 405 RUE DU CURBOUSSET 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 26/12/1943 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0045	Beaumont de Lomagne	6138
M DESTARAC/LIONEL GEORGES CHRISTIAN 144 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 07/11/1977 à 82 MONTAUBAN	ZH0046	Beaumont de Lomagne	3153
MME CUSSAT/VIRGINIE 144 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 25/10/1979 à 82 MONTAUBAN	ZH0046	Beaumont de Lomagne	3153
COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE 13 PL GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZH0047	Beaumont de Lomagne	22050
M LANDES/JEAN-DENIS HUGUES GUILLAUME		ZH0048	Beaumont de Lomagne	99
MME LANDES/CECILE FLORENCE FRANCOISE PL BOUTHIER DE ROCHFORT 71110 SEMUR-EN- BRIONNAIS	Né(e) le 21/03/1966 à 31 TOULOUSE	ZH0048	Beaumont de Lomagne	99
MME LANDES/ELISABETH SANDRINE HELENE 20 RUE DE VALMY 31130 BALMA	Né(e) le 14/02/1969 à 31 TOULOUSE	ZH0048	Beaumont de Lomagne	99
MME ROUSSILHE/SUZANNE MARIE MADELEINE 112 CHE DE LA BOURDETTE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/09/1935 à 46 BIO	ZH0048	Beaumont de Lomagne	99
LES COPROPRIETAIRES DE ZH41 VIGNES DE TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZH0049	Beaumont de Lomagne	44

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M CHAMPIE/LOUIS 147 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 19/02/1923 à 82 GIMAT	ZH0050	Beaumont de Lomagne	50
M FARGUES/JEAN-PHILIPPE ROLAND 16 LES CAUDAYROUS 31140 PECHBONNIEU	Né(e) le 03/08/1960 à 78 JUVISY-SUR-ORGE	ZH0051	Beaumont de Lomagne	91
M FARGUES/ROGER BERNARD MICHEL VIGNES DE TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 09/11/1936 à 46 PARNAC	ZH0051	Beaumont de Lomagne	91
MME FARGUES/FABIENNE RENE 28 AV MAIGNAN 31200 TOULOUSE	Né(e) le 11/09/1965 à 46 CAHORS	ZH0051	Beaumont de Lomagne	91
MME SOULES/NICOLE SIMONE MARCELLE 111 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 19/06/1936 à 32 CASTELNAU D'ARBIEU	ZH0051	Beaumont de Lomagne	91
MME DAUCH/MARIE LAURE CHRISTINE 34 AV ALBERT SOUBIES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 24/07/1921 à 82 FAUDOAS	ZH0053	Beaumont de Lomagne	413
MME NAUPAYS/MICHELE ANTOINETTE 17 RUE SAINT JACQUES 64500 SAINT- JEAN-DE-LUZ	Né(e) le 06/10/1945 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0053	Beaumont de Lomagne	413
MME NAUPAYS/NICOLE GEORGETTE 405 RUE DU CURBOUSSET 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 26/12/1943 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0053	Beaumont de Lomagne	413
M DESTARAC/LIONEL GEORGES CHRISTIAN 144 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 07/11/1977 à 82 MONTAUBAN	ZH0054	Beaumont de Lomagne	184
MME CUSSAT/VIRGINIE 144 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 25/10/1979 à 82 MONTAUBAN	ZH0054	Beaumont de Lomagne	184

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME SALLES/FLORENCE ANDREE ODETTE 8 RUE PIERRE DE FERMAT 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/05/1972 à 82 MONTAUBAN	ZH0055	Beaumont de Lomagne	33527
MME BLANC/BRIGITTE LUCIE ANDREE 288 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 31/05/1958 à 31 BLAGNAC	ZH0056	Beaumont de Lomagne	5053
M GALAUD/JEAN-LOUIS PIERRE TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 02/05/1963 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0057	Beaumont de Lomagne	1700
MME BEQUIE/MARTINE TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 16/08/1965 à 82 CASTELSARRASIN	ZH0057	Beaumont de Lomagne	1700
M DORBES/DAVID CAMILLE SYLVAIN 77 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 10/08/1977 à 82 MONTAUBAN	ZH0058	Beaumont de Lomagne	2070
M GOMES/CARLOS JOSE 886 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 22/05/1974 à 47 FUMEL	ZH0059	Beaumont de Lomagne	1518
MME VAZ/MARIA AUGUSTA 886 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 26/03/1972 à 47 FUMEL	ZH0059	Beaumont de Lomagne	1518
M GOMES/CARLOS JOSE 886 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 22/05/1974 à 47 FUMEL	ZH0060	Beaumont de Lomagne	199
MME VAZ/MARIA AUGUSTA 886 AV DE GASCOGNE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 26/03/1972 à 47 FUMEL	ZH0060	Beaumont de Lomagne	199
M LEMIRE/LEONCE ANDRE CHE DE LA PLANETTE 31840 AUSSONNE	Né(e) le 26/01/1928	ZH0061	Beaumont de Lomagne	1408

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
DU PADOUENC 18 RUE PIERRE MENDES FRANCE 47550 BOE	*	ZH0062	Beaumont de Lomagne	30850
M DI LEONARDO/SILVIO 197 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/03/1979 à 99 ITALIE(PALERMO)	ZH0064	Beaumont de Lomagne	3072
MME ARNAUDE/SANDRINE VIRGINIE MARIE 197 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 14/05/1979 à 31 TOULOUSE	ZH0064	Beaumont de Lomagne	3072
MME LARRIEU/CATHERINE ISABELLE 423 RUE DU RAMIEROU 82000 MONTAUBAN	Né(e) le 14/03/1965 à 31 TOULOUSE	ZH0065	Beaumont de Lomagne	6083
MME LARRIEU/FRANCOISE PIERRETTE 36 RUE DE FAUX JUIF 45550 SAINT- DENIS-DE-L HOTEL	Né(e) le 04/10/1952 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0065	Beaumont de Lomagne	6083
M DI LEONARDO/SILVIO 197 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 17/03/1979 à 99 ITALIE(PALERMO)	ZH0066	Beaumont de Lomagne	70
MME ARNAUDE/SANDRINE VIRGINIE MARIE 197 PROMDE LA MAZERERE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 14/05/1979 à 31 TOULOUSE	ZH0066	Beaumont de Lomagne	70
MME LARRIEU/CATHERINE ISABELLE 423 RUE DU RAMIEROU 82000 MONTAUBAN	Né(e) le 14/03/1965 à 31 TOULOUSE	ZH0067	Beaumont de Lomagne	83
MME LARRIEU/FRANCOISE PIERRETTE 36 RUE DE FAUX JUIF 45550 SAINT- DENIS-DE-L HOTEL	Né(e) le 04/10/1952 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZH0067	Beaumont de Lomagne	83

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M BEDOUCH/GERARD FREDERIC ANTOINE PIECE DE LA TAPOLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/11/1963 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0001	Beaumont de Lomagne	40340
M BEDOUCH/PIERRE FRANCOIS 8 RUE PAUL GAUGUIN 31700 BLAGNAC	Né(e) le 27/09/1962 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0001	Beaumont de Lomagne	40340
MME BEDOUCH/GENEVIEVE MARIE LUCE 346 CHE DE THOUMAZE 82000 MONTAUBAN	Né(e) le 12/07/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0001	Beaumont de Lomagne	40340
MME DEMOUCH/MARIE CLAUDE 43TRTE DE MONTESSON 78420 CARRIERES SUR SEINE	Né(e) le 26/09/1946 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0002	Beaumont de Lomagne	7380
M BOUAS/EUGENE JEAN EDOUARD 8 REGAUS TOULOUSE	Né(e) le 19/10/1881 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0003	Beaumont de Lomagne	3100
M OURLIAC/DOMINIQUE 3 RUE DE L ECHARPE 31000 TOULOUSE	Né(e) le 04/12/1912 à 31 ONDES	ZI0003	Beaumont de Lomagne	3100
MME BOUAS/MARIE JOSEPHINE 3 RUE DE L ECHARPE 31000 TOULOUSE	Né(e) le 25/06/1883 à 82 BEAUMONT	ZI0003	Beaumont de Lomagne	3100
MME LAFFONT/WILLIANE MARIE VICTORINE 6 RUE PAUL DIDIER 11000 CARCASSONNE	Né(e) le 08/06/1912 à 40 HAGETMAU	ZI0003	Beaumont de Lomagne	3100
M BEDOUCH/SEBASTIEN PAUL CARAVECHE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 15/11/1972 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0004	Beaumont de Lomagne	7080
MME CARRABIN/VERONIQUE GRAVETTES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 06/05/1973 à 84 L ISLE SUR LA SORGUE	ZI0005	Beaumont de Lomagne	1050

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME CARRABIN/VERONIQUE GRAVETTES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 06/05/1973 à 84 L ISLE SUR LA SORGUE	ZI0006	Beaumont de Lomagne	10800
SCI BSP RTE DE LAMOTHE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZI0007	Beaumont de Lomagne	5710
M GAIRIN/JEAN MARCEL HENRI BOUBENES 82500 GIMAT	Né(e) le 25/05/1949 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0008	Beaumont de Lomagne	76270
MME DARNAUD/MARIE CLAUDE FRANCOISE JOSEPH BOUBENES 82500 GIMAT	Né(e) le 23/01/1951 à 31 TOULOUSE	ZI0008	Beaumont de Lomagne	76270
M DISBEAUX/GUY PAUL 14 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 03/06/1946 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0013	Beaumont de Lomagne	3900
MME VARO-SANTOS/LUCIE 14 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/09/1946 à 82 MONTECH	ZI0013	Beaumont de Lomagne	3900
M DISBEAUX/GUY PAUL 14 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 03/06/1946 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0014	Beaumont de Lomagne	3440
MME VARO-SANTOS/LUCIE 14 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 08/09/1946 à 82 MONTECH	ZI0014	Beaumont de Lomagne	3440
M BEDOUCH/GERARD FREDERIC ANTOINE PIECE DE LA TAPOLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/11/1963 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0015	Beaumont de Lomagne	5000
M BEDOUCH/GERARD FREDERIC ANTOINE PIECE DE LA TAPOLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/11/1963 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0016	Beaumont de Lomagne	12690

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M BEDOUCHE/PIERRE FRANCOIS 8 RUE PAUL GAUGUIN 31700 BLAGNAC	Né(e) le 27/09/1962 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0016	Beaumont de Lomagne	12690
MME BEDOUCHE/GENEVIEVE MARIE LUCE 346 CHE DE THOUMAZE 82000 MONTAUBAN	Né(e) le 12/07/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0016	Beaumont de Lomagne	12690
M BEDOUCHE/SEBASTIEN PAUL CARAVECHE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 15/11/1972 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0017	Beaumont de Lomagne	3610
M GAIRIN/JEAN MARCEL HENRI BOUBENES 82500 GIMAT	Né(e) le 25/05/1949 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0018	Beaumont de Lomagne	47180
MME DARNAUD/MARIE CLAUDE FRANCOISE JOSEPH BOUBENES 82500 GIMAT	Né(e) le 23/01/1951 à 31 TOULOUSE	ZI0018	Beaumont de Lomagne	47180
M BEDOUCHE/GERARD FREDERIC ANTOINE PIECE DE LA TAPOLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/11/1963 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0020	Beaumont de Lomagne	10720
M BEDOUCHE/PIERRE FRANCOIS 8 RUE PAUL GAUGUIN 31700 BLAGNAC	Né(e) le 27/09/1962 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0020	Beaumont de Lomagne	10720
MME BEDOUCHE/GENEVIEVE MARIE LUCE 346 CHE DE THOUMAZE 82000 MONTAUBAN	Né(e) le 12/07/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0020	Beaumont de Lomagne	10720
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT BEAUMONT VILLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZI0022	Beaumont de Lomagne	1640
M BEDOUCHE/GERARD FREDERIC ANTOINE PIECE DE LA TAPOLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 05/11/1963 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0023	Beaumont de Lomagne	28280

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M BEDOUCHE/PIERRE FRANCOIS 8 RUE PAUL GAUGUIN 31700 BLAGNAC	Né(e) le 27/09/1962 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0023	Beaumont de Lomagne	28280
MME BEDOUCHE/GENEVIEVE MARIE LUCE 346 CHE DE THOUMAZE 82000 MONTAUBAN	Né(e) le 12/07/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0023	Beaumont de Lomagne	28280
MME DAUCH/MARIE LAURE CHRISTINE 34 AV ALBERT SOUBIES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 24/07/1921 à 82 FAUDOAS	ZI0024	Beaumont de Lomagne	12130
MME NAUPAYS/MICHELE ANTOINETTE 17 RUE SAINT JACQUES 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ	Né(e) 06/10/1945 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0024	Beaumont de Lomagne	12130
MME NAUPAYS/NICOLE GEORGETTE 405 RUE DU CURBOUSSET 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 26/12/1943 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0024	Beaumont de Lomagne	12130
MME ESCARNOT/SIMONE MARIE 112 AV SAINTE MARGUERITE 06200 NICE	Né(e) le 03/12/1940 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0026	Beaumont de Lomagne	4360
M VALENTIN/PIERRE ANDRE GRAND BERNON 82500 ESPARSAC	Né(e) le 26/09/1944 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0027	Beaumont de Lomagne	4570
M VALENTIN/PIERRE ANDRE GRAND BERNON 82500 ESPARSAC	Né(e) le 26/09/1944 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0028	Beaumont de Lomagne	8160
M VALENTIN/PIERRE ANDRE GRAND BERNON 82500 ESPARSAC	Né(e) le 26/09/1944 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0029	Beaumont de Lomagne	39330
MME DISBEAUX/JACQUELINE FERNANDE BP 50922 82009 MONTAUBAN CEDEX	Né(e) le 26/10/1950 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0031	Beaumont de Lomagne	4657
M DISBEAUX/GUY PAUL 14 CHE D'AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 03/06/1946 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0032	Beaumont de Lomagne	4947

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
M HERNANDEZ/PHILIPPE ST HUBERT QC JA6QUEBEC CANADA	Né(e) le 03/09/1968 à 82 MONTAUBAN	ZI0033	Beaumont de Lomagne	4816
M HERNANDEZ/FRANCK 16 RUE DE LA FONTAINE DE L'AMOUR 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 12/04/1972 à 82 MONTAUBAN	ZI0034	Beaumont de Lomagne	5143
M TUFFERY/MICHEL JACQUES 27 RUE DE LA LIBERATION 31700 BLAGNAC	Né(e) le 13/06/1948 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0035	Beaumont de Lomagne	5313
MME TUFFERY/MARIE-MADELEINE TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 18/03/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0035	Beaumont de Lomagne	5313
M MARCAZZAN/ERIC THIERRY 1 RUE DE PLANFAY 38120 SAINT-EGREVE	Né(e) le 27/02/1968 à 17 LA ROCHELLE	ZI0036	Beaumont de Lomagne	5086
MME MEILLON/YVETTE ALICE RAYMONDE 6 IMP ELSA TRIOLET 47240 BON ENCONTRE	Né(e) le 22/06/1939 à 82 MARSAC	ZI0036	Beaumont de Lomagne	5086
M TUFFERY/MICHEL JACQUES 27 RUE DE LA LIBERATION 31700 BLAGNAC	Né(e) le 13/06/1948 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0037	Beaumont de Lomagne	1437
MME TUFFERY/MARIE-MADELEINE TURPIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 18/03/1954 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0037	Beaumont de Lomagne	1437
MME TOUGE/JACQUELINE RAYMONDE MARIE 10 RUE DE LA COUVERTOIRADE 48000 MENDE	Né(e) le 17/03/1944 à 31 TOULOUSE	ZI0038	Beaumont de Lomagne	2395
M DEDIEU/JULIEN GUY SABIN AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 12/06/1984 à 31 TOULOUSE	ZI0039	Beaumont de Lomagne	1964

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME LEPAGE/ELODIE DENISE AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 11/02/1985 à 92 SURESNES	ZI0039	Beaumont de Lomagne	1964
M DEDIEU/JULIEN GUY SABIN AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 12/06/1984 à 31 TOULOUSE	ZI0040	Beaumont de Lomagne	3119
MME LEPAGE/ELODIE DENISE AUBAREDE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 11/02/1985 à 92 SURESNES	ZI0040	Beaumont de Lomagne	3119
MME CHAMPIE/DANIELE GERMAINE TURRELLE 82500 VIGUERON	Né(e) le 15/06/1945 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0041	Beaumont de Lomagne	2018
M SARRET/CLAUDE PHILIPPE 433 RUE DES CHATEAUX D EAU 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 15/08/1965 à 82 MOISSAC	ZI0042	Beaumont de Lomagne	11910
MME AOUEILLE/SYLVE PIERRETTE YVONNE MARIE 433 RUE DES CHATEAUX D EAU 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 16/07/1966 à 82 MONTAUBAN	ZI0042	Beaumont de Lomagne	11910
M BEDOUCHE/SEBASTIEN PAUL CARAVECHE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 15/11/1972 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0044	Beaumont de Lomagne	20546
M BEDOUCHE/MAURICE PAUL PIECE DE LA TAPOLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 11/01/1942 à 82 MONTAUBAN	ZI0045	Beaumont de Lomagne	12761
M BEDOUCHE/SEBASTIEN PAUL CARAVECHE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 15/11/1972 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0045	Beaumont de Lomagne	12761

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME BEDOUC/NADINE GHISLAINE 31 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 31780 CASTELGINEST	Né(e) le 28/12/1963 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0045	Beaumont de Lomagne	12761
MME VAVASSEUR/JACQUELINE SABINE CHARLOTTE PIECE DE LA TAPOLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) à 31/07/1943 à 78 DEUIL LA BARRE	ZI0045	Beaumont de Lomagne	12761
SCI BSP ROUTE DE LAMOTHE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZI0046	Beaumont de Lomagne	11330
M BEDOUC/MAURICE PAUL PIECE DE LA TAPOLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 11/01/1942 à 82 MONTAUBAN	ZI0047	Beaumont de Lomagne	423
M BEDOUC/SEBASTIEN PAUL CARAVECHE 82500BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 15/11/1972 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0047	Beaumont de Lomagne	423
MME BEDOUC/NADINE GHISLAINE 31 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 31780 CASTELGINEST	Né(e) le 28/12/1963 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0047	Beaumont de Lomagne	423
MME VAVASSEUR/JACQUELINE SABINE CHARLOTTE PIECE DE LA TAPOLE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) à 31/07/1943 à 78 DEUIL LA BARRE	ZI0047	Beaumont de Lomagne	423
M VALENTIN/PIERRE ANDRE GRAND BERNON 82500 ESPARSAC	Né(e) le 26/09/1944 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0049	Beaumont de Lomagne	7130
M THAU/PHILIPPE PETIT BERNON 82500 ESPARSAC	Né(e) le 04/08/1965 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0050	Beaumont de Lomagne	22441
MME CHAMPIE/NICOLE MARIE CLAIRE GAZALIANE 82500 GLATENS	Né(e) le 27/05/1943 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0050	Beaumont de Lomagne	22441
MME CHAMPIE/NICOLE MARIE CLAIRE GAZALIANE 82500 GLATENS	Né(e) le 27/05/1943 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0051	Beaumont de Lomagne	6909

Identité des propriétaires		Désignations cadastrales		
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune	Contenance cadastrale m ²
MME THAU/CHRISTINE 31 RTE D ALBI 82370 SAINT-NAUPHARY	Né(e) le 14/07/1964 à 82 MONTAUBAN	ZI0051	Beaumont de Lomagne	6909
MME THAU/NATHALIE 706 CHE DE LASDITES 64121 SERRES CASTET	Né(e) le 27/05/1968 à 82 BEAUMONT DE LOMAGNE	ZI0051	Beaumont de Lomagne	6909
MME THAU/SABINE		ZI0051	Beaumont de Lomagne	6909
LES COPROPRIETAIRES GRAVETTES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZI0053	Beaumont de Lomagne	417
MME CARRABIN/VERONIQUE GRAVETTES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 06/05/1973 à 84 L ISLE SUR LA SORGUE	ZI0054	Beaumont de Lomagne	2022
SARL YELLOW ENR-EMPHYTEOTE 81500 LAVAUR	*	ZI0054	Beaumont de Lomagne	2022
MME CARRABIN/VERONIQUE GRAVETTES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 06/05/1973 à 84 L ISLE SUR LA SORGUE	ZI0055	Beaumont de Lomagne	3073
MME CARRABIN/VERONIQUE GRAVETTES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 06/05/1973 à 84 L ISLE SUR LA SORGUE	ZI0056	Beaumont de Lomagne	44488
SCI BSP RTE DE LAMOTHE 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	*	ZI0063	Beaumont de Lomagne	25000
M SANCHEZ/FLORENT 28 PL JEAN MOULIN 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Né(e) le 25/03/1983 à 82 MONTAUBAN	ZI0064	Beaumont de Lomagne	31310